

MINE  
CANADIAN  
MALARTIC

# Rapport de responsabilité sociale

Réussir ensemble

2016

# 1

À PROPOS DE  
CE RAPPORT

P. 5-7



UN MOT DE LA  
DIRECTION

P. 8-9

# 2

MINE  
CANADIAN  
MALARTIC

P. 10-11



PROJET  
EXTENSION MALARTIC

P. 12-17

# 3

NOTRE  
GOUVERNANCE

P. 18-20



NOTRE  
APPROCHE DE  
RESPONSABILITÉ  
SOCIALE

P. 21-26



NOTRE ÉQUIPE

P. 27-35



# 4

PERFORMANCE  
EN SANTÉ ET  
SÉCURITÉ

P. 36-46



PERFORMANCE  
SOCIALE

P. 47-84



PERFORMANCE  
ENVIRONNEMENTALE

P. 85-106

PERFORMANCE  
ÉCONOMIQUE

P. 107-109



## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Formation du personnel par catégorie d'emploi .....	32
Tableau 2 : Comparaison du salaire minimum en vigueur et du salaire minimum de la mine Canadian Malartic .....	33
Tableau 3 : Nombre de rencontres de santé et sécurité tenues avec les employés par département .....	40
Tableau 4 : Nombre de personnes ayant suivi la formation d'introduction sur la santé et sécurité de la mine Canadian Malartic spécifique à leur secteur .....	41
Tableau 5 : Statistiques sur la santé et la sécurité .....	43
Tableau 6 : Prix en santé et sécurité .....	44
Tableau 7 : Communication avec les parties prenantes .....	50
Tableau 8 : Relevé des plaintes reçues à la mine .....	55
Tableau 9 : Les 23 solutions soulevées .....	60
Tableau 10 : Tableau de coordination et de suivi des projets .....	62
Tableau 11 : Bonification du Guide de cohabitation .....	70
Tableau 12 : Matières consommées en 2016 .....	88
Tableau 13 : Mesures d'atténuation en vigueur pour la gestion du bruit .....	90
Tableau 14 : Niveaux sonores obtenus lors de l'exercice tenu en novembre 2016 (en décibels) .....	92
Tableau 15 : Mesures d'atténuation en vigueur pour la gestion de la qualité de l'atmosphère .....	94
Tableau 16 : Mesures d'atténuation en vigueur pour la gestion des sautages .....	96
Tableau 17 : Prélèvements d'eau (mètres cubes) .....	98
Tableau 18 : Projets réalisés en 2016 .....	99
Tableau 19 : Quantités totales de morts-terrains, de stériles et de résidus en 2016 .....	100
Tableau 20 : Volume de déchets produit .....	100
Tableau 21 : Volume des matières recyclées .....	101
Tableau 22 : Émission de gaz à effet de serre .....	102
Tableau 23 : Valeur économique directe générée et distribuée par la mine Canadian Malartic en 2016 .....	109
Tableau 24 : Investissement en matière d'environnement en 2016 .....	109

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Structure de gouvernance (simplifiée) de Mine Canadian Malartic .....	20
Figure 2 : Effectifs de la mine Canadian Malartic .....	29
Figure 3 : Embauche de personnel .....	30
Figure 4 : Répartition des employés au sein des instances de gouvernance de l'organisation par âge .....	31
Figure 5 : Formation du personnel par sexe .....	32
Figure 6 : Fréquence combinée .....	43
Figure 7 : Différentes parties prenantes de la mine Canadian Malartic .....	49
Figure 8 : Affluence au local de relations avec la communauté .....	74
Figure 9 : Sommes accordées à la communauté en 2016 .....	81
Figure 10 : Déversement (par produit déversé) .....	89
Figure 11 : Effluent de la mine Canadian Malartic .....	98



# À propos de ce rapport

# À propos de ce rapport

## APPROCHE ET PORTÉE

Conformément à son engagement de mettre régulièrement à jour les renseignements sur ses activités, Mine Canadian Malartic (MCM) présente *Réussir ensemble*, son plus récent rapport de responsabilité sociale. Ce rapport est produit annuellement depuis l'acquisition de la mine par le Partenariat Canadian Malartic en juin 2014.

Le présent rapport se veut une mise à jour des activités touchant la santé et sécurité, l'environnement, la communauté et l'économie dans le cadre de l'exercice se terminant au 31 décembre 2016. Il souligne l'engagement de MCM à communiquer clairement son approche, ses réalisations et ses défis pour faire progresser la responsabilité sociale dans toute l'entreprise.

## DÉFIS RENCONTRÉS EN 2016

En 2016, MCM a poursuivi ses efforts afin d'assurer une meilleure cohabitation à Malartic. C'est avec un regard constructif que l'équipe de MCM a accompli ses actions afin de relever chacun de ses défis.



### SANTÉ-SÉCURITÉ

- Continuer d'améliorer nos pratiques afin de réduire le nombre et la sévérité de nos accidents de travail.



### ENVIRONNEMENT

- Continuer le travail entamé afin d'améliorer la performance environnementale de MCM.
- Faire preuve d'innovation dans la recherche de mesures d'atténuation.
- Poursuivre le processus d'évaluation environnementale du Projet Extension Malartic.
- Rencontrer les objectifs de rendement tout en assurant le respect des normes en vigueur et de la communauté.



### COMMUNAUTÉ

- Maintenir l'intérêt et la participation des parties prenantes vis-à-vis la démarche de co-construction entamée en 2015.
- En concertation avec la communauté, élaborer et mettre en œuvre un Guide de cohabitation s'arrimant aux besoins de celle-ci.
- Respecter l'échéancier visant à mettre en œuvre le Guide de cohabitation à l'été 2016.
- Améliorer les mécanismes de communication afin d'informer les différentes parties prenantes des activités liées aux opérations de MCM.



### ÉCONOMIE

- Maximiser les retombées positives à court, moyen et long termes pour la communauté d'accueil et les communautés avoisinantes.

## PARTIES PRENANTES

Ce rapport est publié à l'intention de toutes les parties prenantes de MCM. Celles-ci comprennent notamment les investisseurs actuels et potentiels, les employés, les citoyens de Malartic et de Rivière-Héva, les municipalités, les fournisseurs, les gouvernements, les médias, les partenaires communautaires, les Premières Nations, les groupes intéressés par nos activités et les membres de l'industrie minière.

Les résultats présentés dans les pages qui suivent portent sur le dialogue avec celles-ci, qui ont été consultées de différentes façons au cours de l'année. Leur apport et leur précieuse contribution permettent de mieux comprendre leurs attentes et leurs perceptions à l'égard de l'organisation.

## GLOBAL REPORTING INITIATIVE (GRI)

Ce rapport s'inspire des recommandations internationales reconnues pour la production de rapports sur le développement durable et la responsabilité sociale d'entreprise, telles que les lignes directrices du G4 du *Global Reporting Initiative (GRI)*. Ces lignes encadrent la présentation d'éléments spécifiques d'information couvrant les trois grands aspects du développement durable (environnemental, social et économique), ainsi que des éléments généraux d'information permettant à chaque entreprise de traiter des points importants propres à ses activités.

## DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU RAPPORT DE RSE

L'équipe de MCM est responsable de la préparation et de l'intégrité des renseignements fournis dans le *Rapport de responsabilité sociale 2016*. Celle-ci estime que ces renseignements reflètent fidèlement les initiatives et les résultats de son rendement en matière de durabilité et de responsabilité sociale dans le cadre de la dernière année. Le contenu du présent rapport a été validé par les autorités internes responsables du développement durable, de la responsabilité sociale et de la divulgation des renseignements.

Le Partenariat Canadian Malartic s'efforce d'améliorer le *Rapport de responsabilité sociale* de Mine Canadian Malartic. Toute question ou commentaire au sujet du rapport peuvent être adressés à l'adresse courriel suivante :

✉ [info@canadianmalartic.com](mailto:info@canadianmalartic.com)

À noter que le site Web de MCM contient également des renseignements sur des sujets d'intérêt particulier.

[www.canadianmalartic.com](http://www.canadianmalartic.com)



# Un mot de la direction

**E**n 2016, Mine Canadian Malartic a continué à poser d'importants jalons pour intégrer pleinement la responsabilité sociale à ses décisions, ses actions et ses processus. C'est avec fierté que nous faisons état dans ce rapport de nos valeurs, notre vision, nos projets, nos défis, nos façons de faire et nos accomplissements.

Depuis l'arrivée du Partenariat Canadian Malartic en juin 2014, nous avons orienté nos actions en matière de gestion responsable en travaillant à devenir une organisation modèle. Nous voyons chaque défi comme une opportunité de progrès pour nos activités. Les solutions innovantes que nous déployons en réponse à ces défis témoignent de notre engagement sincère. À travers nos réalisations communes, nous avons pu constater que notre valorisation du travail d'équipe et de la concertation avec notre milieu est solidement ancrée. Ensemble, nous avons travaillé à l'élaboration de grands chantiers et nous avons mené à bien de grandes réalisations.

Fidèle à nos valeurs d'intégrité, d'écoute, de respect, d'ouverture, de transparence et d'équité, notre organisation s'est distinguée par ses réalisations novatrices sur tous les plans. En 2016, Mine Canadian Malartic est parvenue à :

■ **se positionner comme un leader en :**

- santé-sécurité, en affichant la meilleure performance à ce jour;
- environnement, en améliorant constamment ses performances environnementales;
- relations communautaires, en
  - mettant en place un programme volontaire sans précédent résultant de milliers d'heures de consultation et de travail avec la communauté, soit le *Guide de cohabitation visant l'atténuation et la compensation des impacts et l'acquisition de propriétés à Malartic*;
  - atteignant un taux d'adhésion des Malarticois au Guide de 96 %; et en
  - travaillant en concertation avec les citoyens et les parties intéressées afin de co-construire des ententes axées sur les besoins et des solutions pour l'amélioration continue de nos pratiques; et

■ **contribuer significativement à des initiatives visant le développement à long terme de la communauté locale et de la région.**

Notre équipe a prouvé qu'il est possible d'être un joueur majeur tout en assurant un développement et une exploitation responsables. Les occasions de contribuer à des innovations positives se multiplient au fur et à mesure que se développe notre savoir-faire. Tout en continuant d'innover et de progresser, nous continuerons à faire preuve d'audace et de transparence dans l'exercice de nos activités afin d'avoir les meilleures pratiques en santé-sécurité, environnementales et sociales. Nos aspirations et notre détermination à offrir un leadership collaboratif continueront sans cesse de nous motiver.

Nous tenons à remercier tous les employés de Mine Canadian Malartic pour leur enthousiasme et leur détermination, qui sont pour nous une grande source d'inspiration. Nous souhaitons également témoigner notre reconnaissance aux entrepreneurs, aux actionnaires, aux citoyens des villes de Malartic et de Rivière-Héva, au Comité de suivi Canadian Malartic, au Conseil de ville ainsi qu'aux membres des Premières Nations. Travailler collectivement, c'est réussir ensemble!



*Serge Blais*  
**Serge Blais**  
Directeur général

« Travailler collectivement,  
c'est réussir ensemble! »

- Serge Blais





# Mine Canadian Malartic

2

## Mine Canadian Malartic

Mine Canadian Malartic opère l'une des plus grandes mines aurifères en exploitation au Canada. Elle représente un gisement de calibre mondial **estimé à près de 10 000 000 d'onces d'or**. Elle est l'une des plus grandes productrices d'or pur au monde.

Notre mine est située à Malartic, en milieu urbain, au cœur de la ceinture aurifère abitibienne. La propriété comprend quatre anciennes mines aurifères qui ont été exploitées entre 1935 et 1983, soit Canadian Malartic Gold Mines, Sladen Malartic (Barnat Mines), East Malartic et Malartic Gold Fields. Ces quatre mines ont produit ensemble un total de 5,13 millions d'onces d'or en utilisant principalement la méthode d'exploitation souterraine.

La mine à ciel ouvert et l'usine de traitement, construites par Corporation Minière Osisko, ont amorcé la production commerciale en mai 2011. En juin 2014, Agnico Eagle et Yamana Gold ont fait l'acquisition d'Osisko et ont créé le Partenariat Canadian Malartic pour gérer et exploiter la mine.

### EXPLOITATION

La méthode classique d'exploitation à ciel ouvert a été choisie en raison de la faible teneur du gisement, de sa proximité de la surface ainsi que des largeurs imposantes des zones minéralisées. Le chargement des stériles et du minerai s'effectue à l'aide de pelles hydrauliques, d'une pelle rétrocaveuse et par des chargeuses sur pneus. Une flotte de camions de production est utilisée afin de transporter les stériles à la halde et le minerai au concasseur.

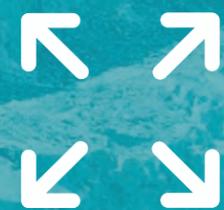
### TRAITEMENT DU MINERAI

Le minerai est traité à l'usine, dont la capacité de production représentait une moyenne annuelle de 55 000 tonnes usinées par jour. Celle-ci regroupe les équipements de broyage, les épaisseurs, les circuits de lixiviation et d'adsorption de l'or, les cellules d'électrolyse, le circuit de réactivation du charbon utilisé pour recueillir l'or et l'unité de détoxification de la solution contenue dans le résidu minier.

Les lingots ont une pureté en or variant entre 45 et 65 %.

PROJET  
**EXTENSION**  
**MALARTIC**  
Contribuer. Améliorer. Prolonger.

MCM projette d'effectuer des travaux d'extension de la fosse Canadian Malartic afin de prolonger la durée de vie de la mine en exploitant de nouvelles zones. Ce projet prévoit la déviation de la route 117 et l'extension de la fosse Canadian Malartic.



# Projet Extension Malartic



## DESCRIPTION DE LA DÉVIATION

L'exploitation de la fosse Canadian Malartic, et plus particulièrement celle du secteur Barnat, requiert la relocalisation d'un tronçon de la route 117, puisque ce tronçon se situe en grande partie sur la future empreinte de la fosse. MCM, le ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports du Québec (MTMDET) et la ville de Malartic travaillent ensemble depuis 2009 afin de concevoir un tracé répondant favorablement aux préoccupations des diverses parties.

## DESCRIPTION DE L'EXTENSION CANADIAN MALARTIC

Les gisements Barnat et Jeffrey, situés respectivement au nord-est et à l'est de la fosse à ciel ouvert actuelle Canadian Malartic, recèlent un potentiel d'exploitation économiquement viable.

Au terme de son exploitation, la fosse Canadian Malartic projetée s'étirera principalement sur un axe ouest-est. Elle aura une longueur d'environ 3 750 m et une largeur maximale de près de 900 m. Elle atteindra une profondeur moyenne de 410 m. La fosse Jeffrey sera également exploitée à ciel ouvert. Ses dimensions atteindront 525 m de longueur et 309 m de largeur.

# Faits saillants

## de la déviation



Longueur du tracé : **4 KM**

Le parcours fait par les automobilistes sera allongé de **365 M**

CIRCULATION DE TRANSIT MAINTENUE AU CENTRE-VILLE

**Plantation et revégétalisation** du tracé



Réaménagement du **sentier quad** en collaboration avec les membres du Club local

**Butte-écran paysagée** entre la voie de déviation et l'Avenue Champlain

**Maintien de la piste cyclable** intégrée au réseau municipal



Les **coûts** seront **entièrement défrayés par** le Partenariat **Canadian Malartic**



**Sécurité optimisée** sur le tronçon et zones de dépassement maximisées

# Faits saillants

## du Projet Extension Malartic

Prolongement de la durée de vie de la mine de **6 ANS**



Investissements totaux de **200 M\$**

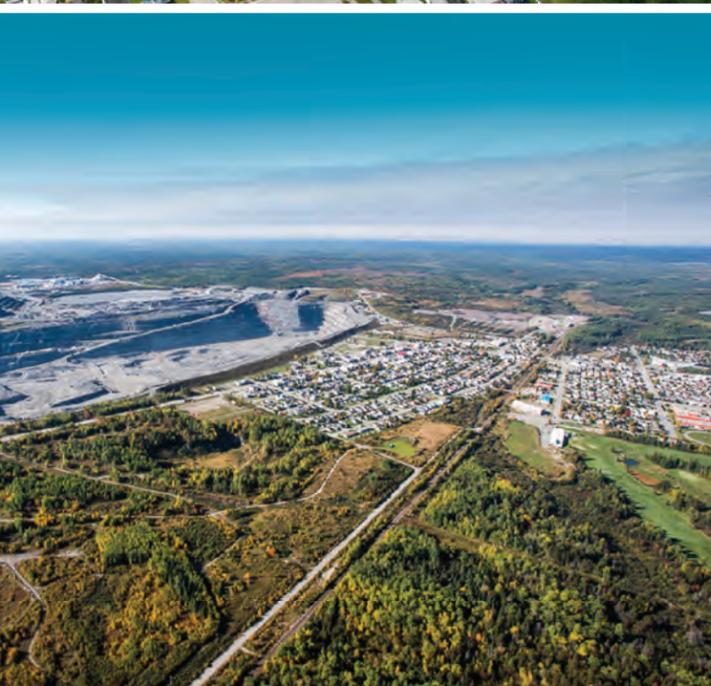


Soutien de plus de **1 250 emplois** par année (pour l'exploitation de la mine)

Création d'au moins **160 emplois** supplémentaires pour les travaux de déviation de la route 117

MAINTIEN DE LA **POLITIQUE D'ACHAT DE BIENS ET SERVICES LOCAUX ET RÉGIONAUX**

Retombées économiques de **650 M\$** par année, majoritairement pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue



## PROCESSUS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET EXTENSION MALARTIC

Les audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) se sont déroulées en deux temps au courant de l'année 2016, soit du 14 au 16 juin et du 12 au 13 juillet. La première partie a permis à la population et aux parties intéressées par nos opérations de poser leurs questions concernant le projet. Lors de la deuxième partie, tous ont été invités à s'exprimer devant la commission. Plus d'une centaine de mémoires ont été déposés, dont 47 ont été présentés par leur auteur à la commission durant la deuxième partie des audiences. L'équipe de MCM a pris soin de lire tous les commentaires et recommandations émis par les citoyens et par les différents organismes.

Le rapport contenant les recommandations du BAPE a été déposé le 5 octobre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Le ministre a rendu public celui-ci le 14 octobre. MCM a pris connaissance avec intérêt du rapport qui recommande au gouvernement l'approbation du projet, sous certaines conditions.

Le 19 avril 2017, une décision du gouvernement du Québec a été rendue afin d'autoriser le Projet Extension Malartic.

## ENGAGEMENT

Dans le cadre du Projet Extension Malartic, MCM réitère sa volonté et son ferme engagement à mener à terme un projet respectueux de l'environnement, du milieu et de l'ensemble de ses partenaires. L'objectif consiste à assurer la continuité de nos activités en minimisant tout impact. Cette vision est mise en œuvre à travers l'application d'un système rigoureux de gestion et de suivi des opérations et par des mesures d'atténuation et de compensation adéquates et efficaces. MCM s'engage également à informer régulièrement les citoyens de Malartic et de la région des étapes de ce projet. Divers mécanismes de suivi sont d'ailleurs prévus à cet effet, tels que la présence d'un agent d'information dédié, des campagnes d'information porte-à-porte, une ligne téléphonique info-travaux et plus encore.

Notre équipe a procédé à une analyse approfondie de chacune des recommandations soulevées par les commissaires afin d'y répondre du mieux possible et de parfaire le projet, au bénéfice de l'ensemble de la communauté. Plusieurs actions ont été déployées depuis deux ans afin d'améliorer significativement notre performance environnementale et nos relations avec la communauté et nous entendons poursuivre nos activités avec la même détermination et le même objectif. Les activités tenues en 2016 concernant le Projet Extension Malartic sont décrites dans la section *Performance sociale* du présent rapport.

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos questions sur le Projet Extension Malartic :

✉ [questionsprojetmcm@canadianmalartic.com](mailto:questionsprojetmcm@canadianmalartic.com)



# NOTRE GOUVERNANCE

## À la recherche du bien commun

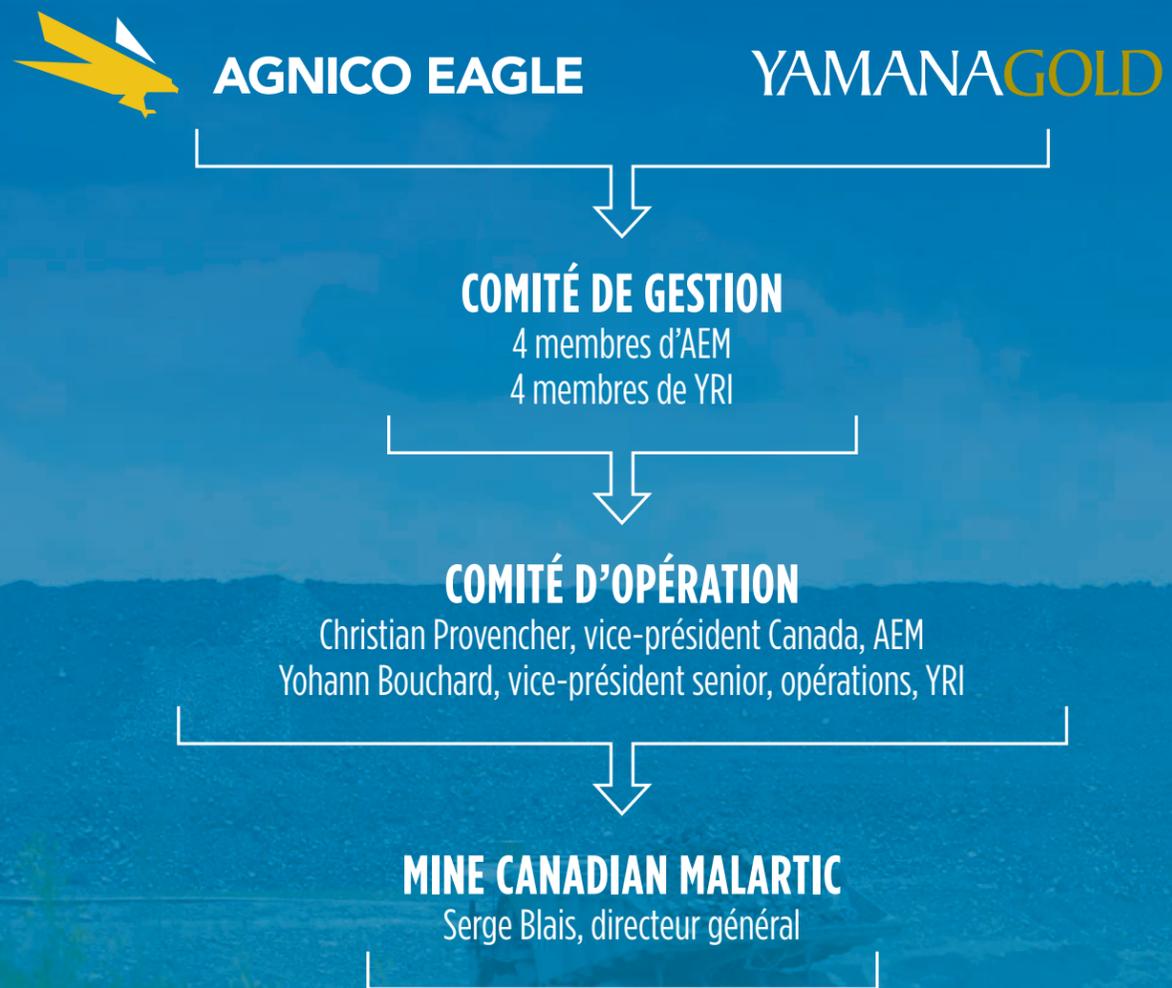
MCM est une société en nom collectif détenue indirectement par Mines Agnico Eagle Ltée et Yamana Gold Inc. Chacune de ces sociétés canadiennes, dont le siège social est situé à Toronto, contrôle, en définitive, 50% des parts de MCM.

Les activités de MCM sont dirigées par un comité de gestion de huit membres, soit quatre membres provenant de chacune de ses deux sociétés mères. Le comité est résolu à respecter les normes les plus rigoureuses en matière de gouvernance dans tous les aspects des affaires de l'organisation. Le comité joue un rôle crucial dans la protection des intérêts des parties prenantes, la maximisation de leur valeur actionnariale respective et l'application de pratiques respectant les normes d'éthique.



# NOTRE GOUVERNANCE





**Fig.1**

Figure 1 : Structure de gouvernance (simplifiée) de Mine Canadian Malartic



# NOTRE APPROCHE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE

# NOTRE APPROCHE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE

## Des piliers et des principes ancrés solidement

Pour MCM, la mise en œuvre de son approche de responsabilité sociale est cruciale. Les plans d'action sont donc suivis rigoureusement et en temps réel.

Chaque action ou intervention dans les activités quotidiennes s'appuie sur un pilier décisionnel à trois niveaux. Ce dernier est respecté en tout temps, sans interprétation. Il s'agit bien plus qu'une simple ligne directrice; il s'agit d'un code de conduite que chaque employé de MCM doit respecter. Les différents niveaux de ce pilier décisionnel se définissent ainsi :



Cette approche a permis à notre organisation d'améliorer considérablement nos façons de faire. Entre autres :

En collaboration avec nos fournisseurs, nous avons poursuivi le développement de mesures d'atténuation innovantes permettant de contribuer à l'amélioration de nos performances environnementales et d'assurer le respect de la communauté voisine. Nous multiplions les occasions de faire toujours mieux en consacrant de nombreux efforts en Recherche & Développement et en étant en quête des solutions optimales.

En concertation avec la communauté, nous avons créé des occasions permettant d'enrichir la compréhension des enjeux, d'identifier les nœuds qui causent des problèmes et de proposer des solutions concrètes. Nous avons su assurer un climat d'ouverture et de collaboration en acceptant d'être à l'écoute des points de vue, des opinions et des expériences des autres.

En relation avec l'ensemble de nos parties prenantes, nous maintenons un dialogue honnête, transparent et empreint de sincérité. Notre engagement à l'effet de bien faire les choses contribue au développement du lien de confiance avec nos parties prenantes.

Ce pilier décisionnel s'ajoute aux valeurs qui guident MCM dans ses décisions, sa gestion et ses activités :

- Voir à la sécurité de nos employés
- Respecter l'environnement
- Former nos employés
- Contribuer à la communauté
- Réaliser notre potentiel de croissance
- Accroître la valeur pour nos partenaires

# Notre politique de développement durable

Le développement durable fait partie intégrante de la stratégie d'affaires de la mine Canadian Malartic. Nous travaillons à créer de la valeur pour nos actionnaires et nos partenaires tout en contribuant à la prospérité de nos employés et des communautés qui nous accueillent. Nous croyons qu'à travers un dialogue soutenu avec nos employés et nos parties prenantes, un engagement à rencontrer nos obligations réglementaires et une attention particulière portée à l'amélioration continue de notre performance, nous pourrions obtenir et maintenir l'acceptabilité sociale de nos activités et améliorer notre capacité de développer de nouvelles ressources. Cette vision de développement durable est mise en œuvre à travers l'application d'un système de gestion de la santé-sécurité, de l'environnement et des relations avec les communautés et s'articule autour des engagements suivants :

## SANTÉ ET SÉCURITÉ

Nous nous engageons à créer et maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire, sans risque de blessure, en :

- A** → utilisant de solides principes d'ingénierie dans la conception et l'exploitation de nos installations;
- B** → fournissant à nos employés et à nos entrepreneurs une formation appropriée en santé-sécurité;
- C** → s'assurant que des programmes efficaces de santé et d'hygiène industrielle soient en place;
- D** → effectuant des audits de sécurité internes et externes afin de vérifier la performance et d'établir des plans d'amélioration;
- E** → évaluant les risques de nos activités sur une base régulière et en enquêtant les incidents rapportés, afin d'identifier et de minimiser les conditions à risques et de s'assurer que des contrôles adéquats soient en place;
- F** → s'assurant que des plans de mesures d'urgence soient en place afin de gérer les effets d'événements imprévus; et en
- G** → fournissant à nos employés les ressources adéquates et les outils appropriés pour l'accomplissement d'un travail sécuritaire et efficace.

## ENVIRONNEMENT

Nous nous engageons à minimiser les effets de nos activités sur l'environnement et de maintenir sa viabilité et sa diversité en :

- A** → utilisant efficacement les ressources naturelles comme l'eau et l'énergie;
- B** → adoptant des mesures afin de réduire l'empreinte de nos activités et nos émissions dans l'air, l'eau et le sol, y compris la génération de déchets;
- C** → effectuant la gestion des résidus, stériles et du mort-terrain de façon à assurer la protection de l'environnement;
- D** → évaluant les risques de nos activités sur une base régulière et en enquêtant les incidents rapportés afin de réduire les impacts potentiels sur l'environnement;
- E** → effectuant des audits environnementaux internes et externes afin de vérifier la performance et d'établir des plans d'amélioration;
- F** → adoptant des mesures de réduction des gaz à effet de serre et de lutte contre les changements climatiques;
- G** → s'assurant que des plans de mesures d'urgence soient en place afin de réduire les impacts d'événements imprévus;
- H** → intégrant la conservation de la biodiversité et les aspects relatifs à l'aménagement du territoire, à toutes les étapes de nos activités économiques et de production; et en
- I** → restaurant nos sites miniers afin d'en assurer la stabilité physique et chimique, en consultation avec les communautés et lorsque possible en effectuant de la restauration progressive.



## RESPONSABILITÉ SOCIALE ET COMMUNAUTÉ

Nous nous engageons à contribuer au développement durable des communautés où se trouvent nos opérations, au niveau social et économique, et à entretenir une relation juste et respectueuse avec nos employés et nos parties prenantes externes, en :

- A → favorisant un dialogue ouvert, transparent et respectueux avec nos employés et nos communautés d'intérêt externes;
- B → traitant nos employés et entrepreneurs de façon juste et équitable, leur fournissant des opportunités égales à tous les niveaux de l'organisation et sans préjudices;
- C → embauchant et en attribuant des promotions selon le mérite;
- D → veillant à ce qu'aucune pratique discriminatoire ne soit tolérée en milieu de travail;
- E → fournissant une compensation juste et compétitive pour la prestation de travail;
- F → mettant en place un mécanisme de règlement des griefs équitable et non-discriminatoire pour les employés;
- G → maintenant un milieu de travail exempt de drogue et d'alcool;
- H → contribuant au développement socioéconomique des communautés qui nous accueillent par l'entremise d'investissements dans des initiatives communautaires dans les domaines de la santé et de l'éducation ainsi que dans des projets structurants pour la viabilité socioéconomique à long terme de la communauté;
- I → contribuant au développement économique des communautés qui nous accueillent en fournissant des emplois et en favorisant l'achat local;
- J → respectant les droits humains fondamentaux et les cultures, coutumes ou valeurs de tous ceux qui sont touchés par nos activités;
- K → veillant à ce que nos opérations n'appuient, ne profitent ni ne contribuent à des conflits armés illégaux, à des violations graves des droits humains ou à des manquements au droit international humanitaire; et en
- L → bâtissant des relations à long terme avec nos communautés autochtones locales.



# NOTRE ÉQUIPE

# NOTRE ÉQUIPE

## S'employer à réussir ensemble

Opérer l'une des plus grandes mines d'or à ciel ouvert comporte son lot de défis. Le savoir-faire collectif de nos employés, leur passion et leur engagement envers la réussite est certes l'un de nos plus grands atouts.

MCM représente le plus grand employeur privé de la MRC de La Vallée-de-l'Or, avec près de 1 400 personnes œuvrant sur son site. En 2016, notre équipe comptait respectivement 694 employés et près de 700 entrepreneurs. Nos employés œuvrent dans divers domaines tels que la planification, les opérations, l'entretien, l'ingénierie, le traitement du minerai, l'approvisionnement, l'administration, les ressources humaines, l'environnement, la santé et sécurité, les finances, les technologies de l'information, les relations avec le milieu et les communications. Des 694 employés de MCM, 11 % sont des femmes et 89 % des hommes.

MCM valorise l'apport des employés des Premières Nations. À cet effet, près de 2% de notre équipe sont membres de celles-ci.

MCM valorise tout autant l'apport des femmes dans le secteur minier. Dans le cadre de la *Journée internationale des femmes* tenue le 8 mars 2016, MCM a participé à la réalisation d'une campagne vidéo initiée par l'*Institut national des mines du Québec* en collaboration avec l'Association minière du Québec (AMQ), le CSMO Mines et le Conseil du statut de la femme. Une capsule vidéo présentant Renée Dupéré, coordonnatrice métallurgie à MCM, a été diffusée. Celle-ci y présentait son expérience professionnelle dans l'industrie minière ainsi que les défis et les opportunités du secteur. La capsule est disponible via le lien suivant : <http://bit.ly/2rbelv9>.



### RÉPARTITION DES 694 EMPLOYÉS PAR SEXE

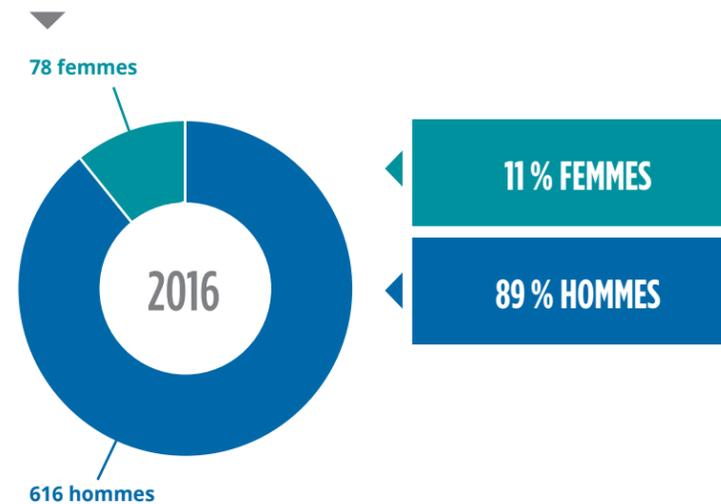


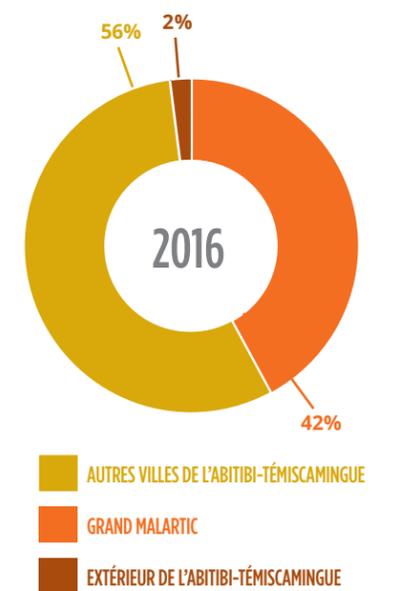
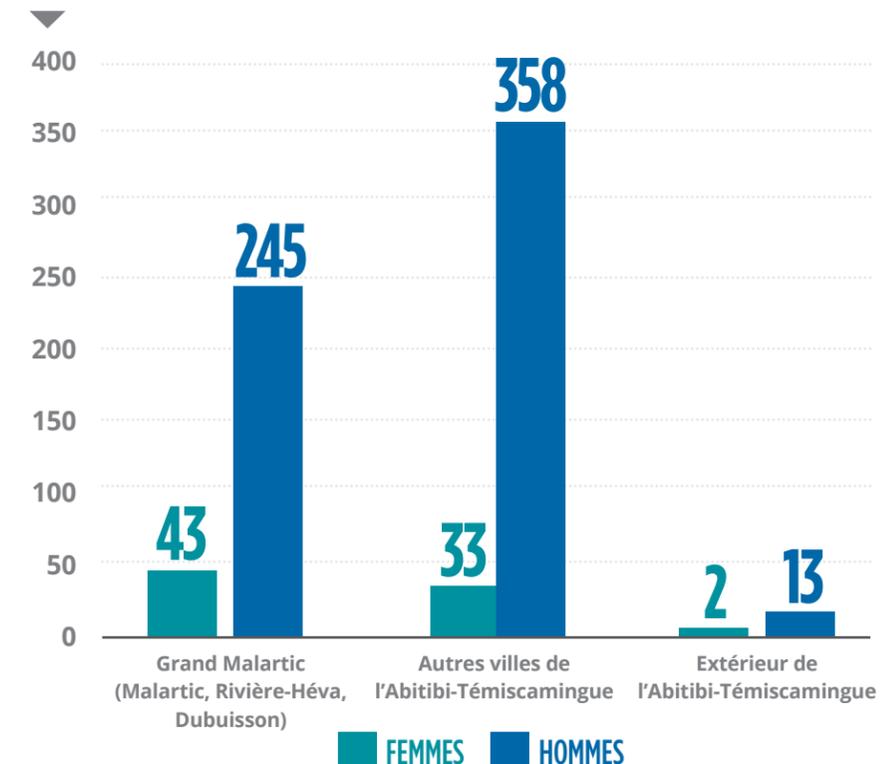
Fig.2

Figure 2 : Effectifs de la mine Canadian Malartic

### RÉPARTITION PAR CATÉGORIE

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Ratio femme / homme
Employés cadre	53	148	26% / 74%
Employés horaire	25	468	5% / 95%
<b>TOTAL</b>	<b>78</b>	<b>616</b>	<b>11% / 89%</b>

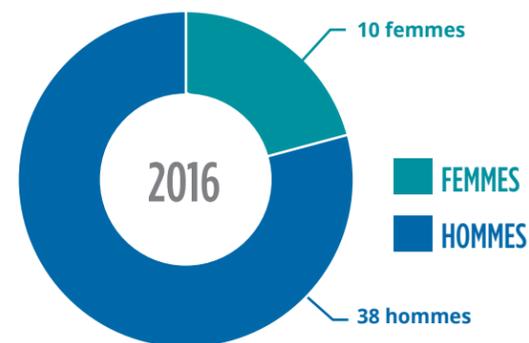
### PROVENANCE DES EMPLOYÉS



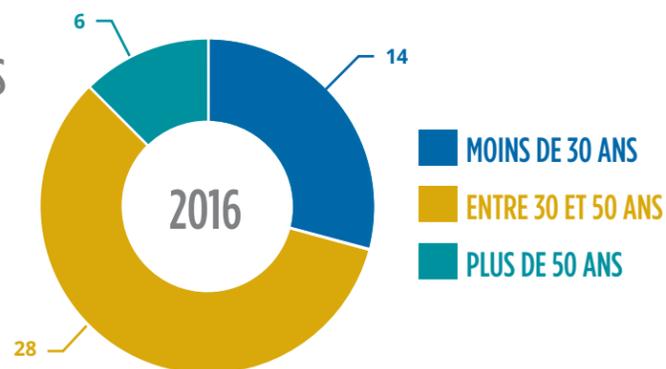
## NOUVELLES EMBAUCHES

Des 694 personnes à l'emploi de la mine Canadian Malartic, 48 nouvelles embauches ont été réalisées en 2016.

### RÉPARTITION DES 48 EMPLOYÉS EMBAUCHÉS PAR SEXE



### RÉPARTITION DES 48 EMPLOYÉS EMBAUCHÉS PAR ÂGE



### RÉPARTITION DES 48 EMPLOYÉS EMBAUCHÉS PAR PROVENANCE

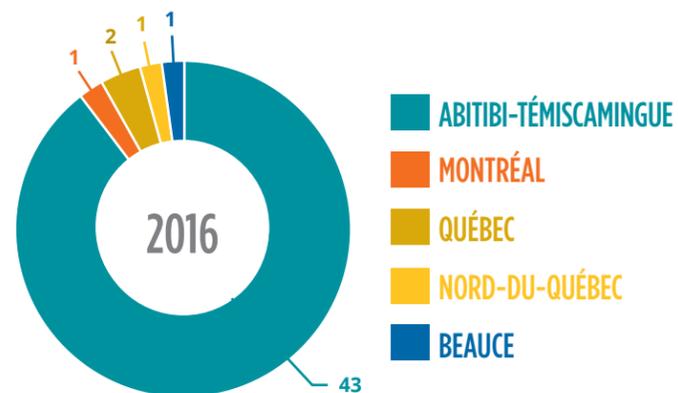


Fig.3

Figure 3 : Embauche de personnel

## DIRECTION

L'équipe de direction de MCM est 100% québécoise, près des réalités et des enjeux propres au Québec. À cet effet, 88% d'entre eux proviennent directement de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Il s'agit d'une équipe chevronnée jumelant rigueur et avant-gardisme et qui adopte les meilleures pratiques de gestion. L'équipe de direction de MCM est composée de 11% de femmes et de 89% d'hommes.

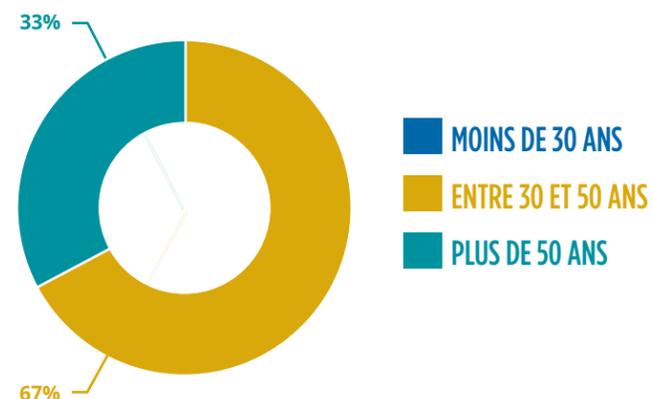
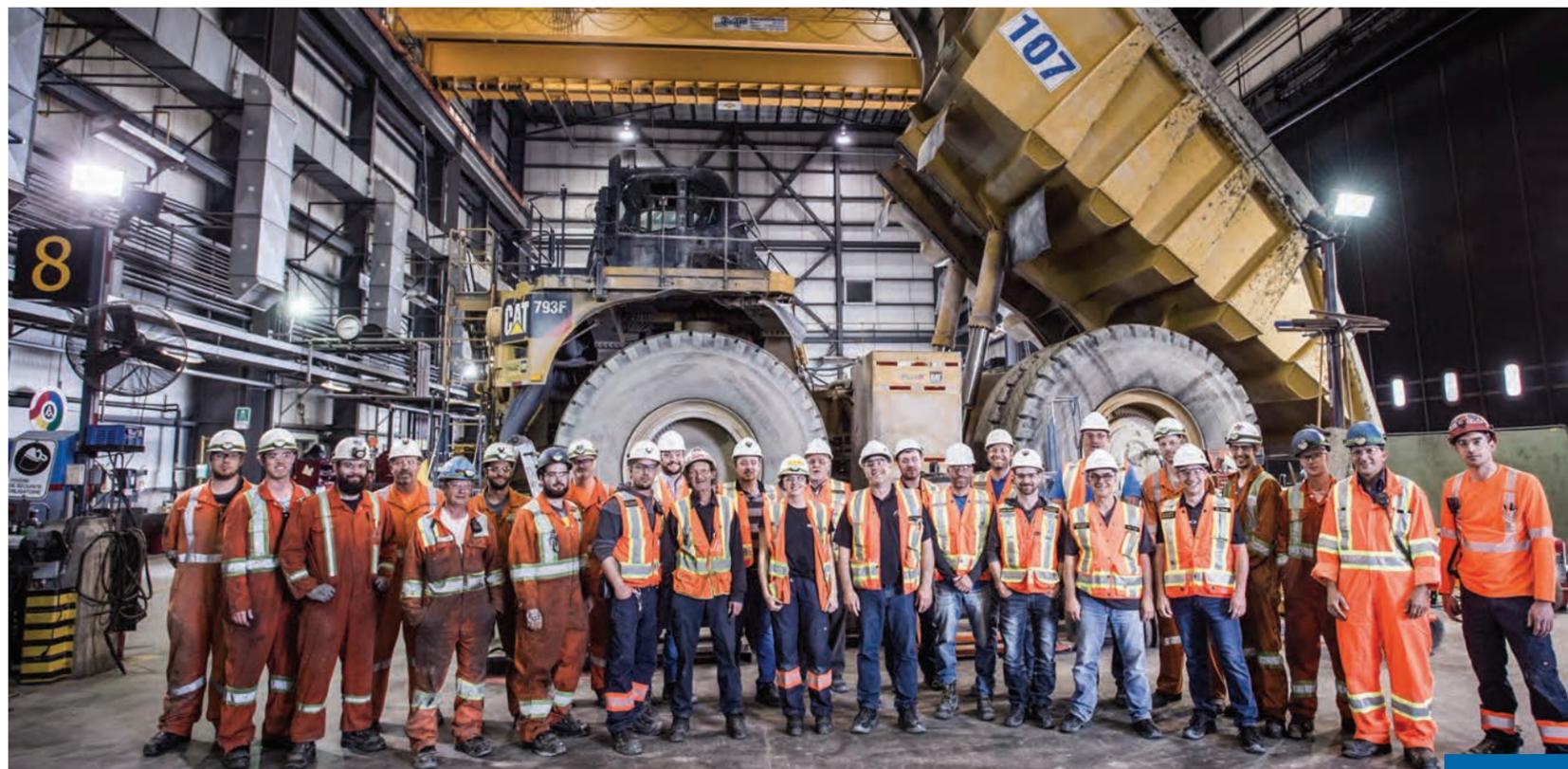


Fig.4

Figure 4 : Répartition des employés au sein des instances de gouvernance de l'organisation par âge



## FAVORISER L'ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS

Pour MCM, le maintien d'un milieu de travail stimulant et d'une expérience employé positive est essentiel.

### Formation aux employés :

Bien que nos opérations amènent nos employés à sans cesse apprendre et innover, nous accordons une importance notable à la formation. Celle-ci permet d'aider les employés à exceller dans les fonctions qu'ils occupent et à se préparer à assumer ultérieurement d'autres responsabilités au sein de l'entreprise. En 2016, nous avons investi l'équivalent d'au moins 1 % de la masse salariale dans des activités de formation visant le développement des compétences de notre personnel. Un total de 26 105 heures de formation a été dispensé à nos employés, représentant ainsi une moyenne de 37 heures de formation par employé.

Tab.1

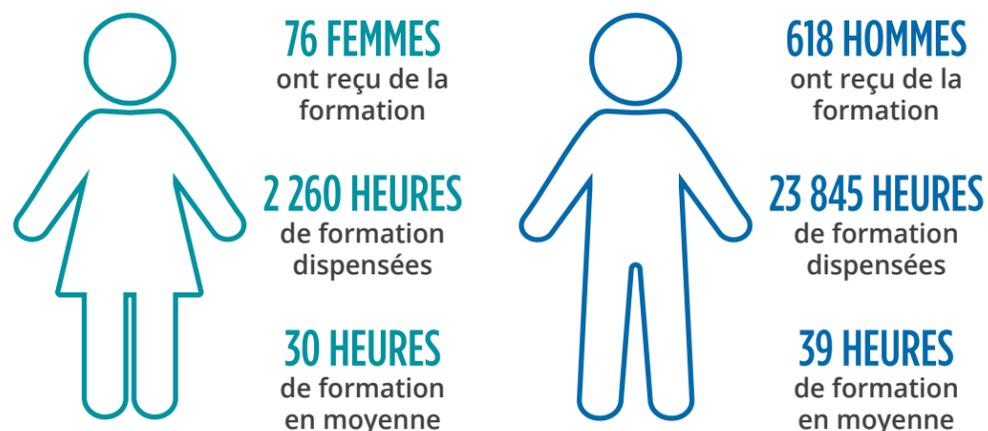
Tableau 1 : Formation du personnel par catégorie d'emploi

26 105 HEURES Nombre total d'heures dispensé en formation des employés	
Employés cadre	Employés horaire*
7 254 heures de formation dispensées	18 851 heures de formation dispensées
38 heures de formation en moyenne	36 heures de formation en moyenne

\* Employés travaillant selon des quarts de travail reliés à la production.

Fig.5

Figure 5 : Formation du personnel par sexe



## RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS

La rémunération en termes de salaires et d'avantages sociaux se chiffre à plus de 92 M\$ pour l'année 2016.

Salaire horaire minimum en vigueur au Québec (au 1 <sup>er</sup> mai 2016)	Salaire horaire minimum à l'entrée Mine Canadian Malartic (décembre 2016)	Ratio du salaire horaire moyen à l'entrée de la mine Canadian Malartic comparativement au salaire minimum en vigueur
10,75 \$	28,51 \$	2,65

Tab.2

Tableau 2 : Comparaison du salaire minimum en vigueur et du salaire minimum de la mine Canadian Malartic

## LES ÉVALUATIONS DU RENDEMENT

Il demeure essentiel d'offrir à nos employés les moyens nécessaires afin de leur permettre d'atteindre leurs objectifs professionnels. À cet effet, une évaluation annuelle avec chaque employé cadre est tenue. L'évaluation comprend une rencontre au cours de laquelle sont fixés des objectifs individuels. Ces rencontres favorisent les échanges entre les superviseurs et les employés cadres, permettent la mise en place de démarches concrètes pour l'atteinte des objectifs et assurent la détermination des besoins en formation. Cette procédure est appréciée et favorise grandement le développement professionnel de nos employés cadres.

## AVANTAGES SOCIAUX

Nos employés bénéficient d'une assurance vie et d'une assurance invalidité courte et long termes. De plus, ceux-ci sont couverts par une assurance sur la santé, les médicaments, les soins dentaires et les soins de la vue.

## RÉGIME D'ACHAT D' ACTIONS

Dans le but de permettre à nos employés de bénéficier d'une rémunération liée à la valeur marchande des actions des deux sociétés mères, nous proposons un régime d'achat d'actions à tous nos employés travaillant à temps plein. Le régime est subventionné par MCM, qui contribue à 50 % de l'investissement des salariés.

## RÉGIME DE RETRAITE

Tous nos employés permanents sont automatiquement éligibles à notre programme de régime de retraite. La contribution des employés peut varier entre 1% et 5,5% de leur salaire. La participation de l'entreprise est équivalente à celle de l'employé. Afin de s'assurer que tous nos employés bénéficieront d'une sécurité financière dans l'avenir, un minimum de 1% de contribution est obligatoire. Le régime de retraite permet à ceux-ci de faire des choix éclairés en matière d'épargne afin de planifier leur avenir financier.

## CONGÉS PARENTAUX

En 2016, 45 salariés ont bénéficié de différents congés parentaux, soit 39 hommes et 6 femmes. De ce nombre, 33% des femmes et 87% des hommes avaient réintégré le travail en date du 31 décembre 2016.

## REPRÉSENTATION DES EMPLOYÉS

Formé d'employés et de gestionnaires, le « comité bonne entente » est une plateforme d'échanges visant à mieux comprendre les préoccupations des employés et de travailler conjointement à l'amélioration et au maintien de bonnes relations de travail. Les valeurs privilégiées par le comité sont l'écoute, la collaboration et le respect. En 2016, 12 rencontres ont été tenues.

## PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

MCM offre à son personnel un programme d'aide gratuit et confidentiel. Le Programme d'aide aux employés (PAE) est un service de consultation externe pour les employés et les membres de leur famille qui sont aux prises avec des problèmes personnels, professionnels, financiers ou de santé.

## PROGRAMME INTERNE DE DÉVELOPPEMENT DES INGÉNIEURS JUNIORS

Pour MCM, tout nouvel ingénieur junior mérite que l'on s'attarde à maximiser son intégration dans son nouvel environnement de travail et que l'on optimise ses compétences en fonction de la mission, des valeurs et des besoins de l'entreprise. Un programme visant à procurer, dès le départ, un encadrement professionnel à chaque nouvel ingénieur junior venant de terminer ses études en génie est disponible afin de préparer la relève et maintenir des critères d'excellence. Chaque ingénieur junior est encadré par un parrain.

D'une durée de 24 mois, ce programme permet aux jeunes ingénieurs de travailler au sein des départements liés à la production, le support et le forage. Celui-ci est élaboré pour chacun des champs d'activités, soit génie minier, métallurgique, traitement de minerai, mécanique, électrique et géologique, afin de guider les ingénieurs juniors et les aider à atteindre les objectifs visés.

## STAGE EN ENTREPRISE

En collaboration avec différentes institutions d'enseignement, MCM offre des opportunités de stages à des étudiants suivant des formations collégiales et universitaires dans des domaines connexes à l'industrie minière. En 2016, nous avons accueilli une cinquantaine d'étudiants au sein de notre organisation. Les stages offerts par MCM ont une durée moyenne de quatre mois. Chaque stagiaire est supervisé par un professionnel de notre équipe.

Nous considérons les stages comme une excellente occasion pour ces étudiants de faire une première incursion dans le marché du travail et de vivre une réelle expérience pratique. Ils permettent d'autant plus à ceux-ci de se familiariser avec la culture du milieu, de clarifier leur objectif de carrière, de développer un réseau de contacts et de tisser des liens avec les membres de notre équipe.

## JOURNÉE FAMILIALE DE LA MINE CANADIAN MALARTIC

À l'automne 2016 s'est tenue la journée familiale de MCM. Au cours de celle-ci, nous avons accueilli les employés de la mine ainsi que leur famille afin de leur permettre de visiter les installations de la mine, de voir de près les équipements s'affairant sur notre site et de faire une tournée des différents kiosques d'information animés par les employés des divers départements. Petits et grands ont éprouvé beaucoup de plaisir à y participer.





La meilleure façon de travailler, c'est en SÉCURITÉ 040-101



# PERFORMANCE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

# PERFORMANCE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

Pierre d'assise de nos activités

Pour MCM, le maintien des normes les plus strictes pour les pratiques en santé et sécurité est une obligation qui transcende largement le simple respect des exigences minimales de la loi ou de la réglementation. La santé et la sécurité est au cœur de chacune de nos décisions, c'est une valeur. C'est d'ailleurs dans cette optique que nous encourageons la mise en place d'initiatives proactives visant à assurer un environnement de travail sécuritaire pour tous.

## PROGRAMME DE PRÉVENTION

Le programme de prévention de MCM vise essentiellement à éliminer à la source ou à contrôler les dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique de nos employés. Ses objectifs spécifiques consistent à :

- identifier et évaluer les risques inhérents aux procédés et à l'environnement de travail;
- proposer des moyens de contrôle technique et administratif, efficaces et durables pour assurer la santé et la sécurité des employés;
- protéger adéquatement les employés exposés à des risques spécifiques en établissant des normes de santé et de sécurité;
- assurer l'entretien sécuritaire des équipements de protection personnels et collectifs; et former et informer les employés et les entrepreneurs des risques reliés à leur travail et leur environnement de travail.

Le programme de prévention consiste en un plan d'action en constante amélioration pour aider les gestionnaires, les superviseurs et les membres du comité santé-sécurité dans leur mandat de protéger de façon durable la santé et la sécurité des employés.

## COMITÉ SANTÉ-SÉCURITÉ

Pour qu'un programme de santé et sécurité soit efficace, il demeure essentiel que les employés y participent. Le comité santé-sécurité de MCM est, en quelque sorte, un forum de collaboration entre les travailleurs et la direction de l'entreprise. C'est au sein de celui-ci que la cohésion se fait entre les connaissances pratiques des employés, la vision d'ensemble des directeurs et les procédures générales de l'entreprise. Le comité vise très précisément la prévention des accidents et des maladies reliés au travail. Les objectifs, les tâches et les réunions du comité se déroulent selon une procédure bien établie. Chaque membre du comité est invité à émettre des suggestions visant à améliorer les conditions de travail relativement à l'aspect de la santé et de la sécurité.

En 2016, le comité santé et sécurité était composé :

- d'un directeur;
- de quatre surintendants;
- de deux contremaîtres généraux;
- d'un contremaître;
- et de 11 employés.

Le pourcentage de l'effectif total des employés de MCM représenté dans ce comité correspond à 2,7%.



## SENSIBILISATION DES EMPLOYÉS

La santé et la sécurité relèvent de chacun. Notre objectif commun consiste à éveiller la conscience et à former une attitude responsable en matière de santé et sécurité. La sensibilisation des employés œuvrant sur le site de MCM s'effectue sous différentes formes et par différents supports. Entre autres, des rencontres individuelles et de groupes sont tenues, des campagnes d'information sont déployées, de l'affichage est fait et des événements sont organisés. Par la transmission d'information, nous visons à accroître le niveau de connaissance face aux dangers et ainsi encourager nos employés et nos entrepreneurs à adopter un comportement sécuritaire.

En 2016, plus de 400 rencontres officielles sur la santé et la sécurité ont été tenues avec les employés de MCM. Ces rencontres, animées par les superviseurs, visent spécifiquement à sensibiliser les employés de leurs droits et de leurs responsabilités en matière de santé et de sécurité. Il s'agit de moments privilégiés d'échange et de communication entre les différents intervenants de l'établissement (employés, superviseurs et gestionnaires).

Chaque superviseur de MCM a pour rôle :

- d'informer les employés des risques et des dangers et de répondre à leurs préoccupations;
- de démontrer aux travailleurs la manière sécuritaire de faire le travail et de s'assurer qu'ils respectent la loi ainsi que les politiques et les pratiques en matière de santé et de sécurité au travail;
- de veiller à ce que les employés portent et utilisent le matériel de protection approprié.

# Tab.3

Tableau 3 : Nombre de rencontres de santé et sécurité tenues avec les employés par département

DÉPARTEMENT	NOMBRE DE RENCONTRES TENUES EN 2016
Usine	116
Entretien	79
Mine	99
Ingénierie	24
Géologie	46
Entrepôt	22
Environnement	6
Administration	12

En ce qui a trait aux entrepreneurs, une moyenne de 13 rencontres en santé et sécurité ont été tenues mensuellement par ceux-ci. Ces rencontres visent également à sensibiliser les travailleurs et à s'assurer qu'ils respectent la loi ainsi que les politiques de MCM.

## FORMATION

La formation sur la santé et la sécurité débute dès qu'un employé entre en fonction. Nous sommes d'avis qu'il est possible de diminuer l'incidence d'accidents en offrant aux employés les formations adaptées à leurs fonctions. Par la formation, nous visons à perfectionner les habiletés requises pour faire des choix judicieux en matière de santé et de sécurité, ainsi que dans la vie de tous les jours.

Au cours de l'année 2016, 2 472 personnes ont reçu les formations départementales d'introduction sur la santé et sécurité à la mine Canadian Malartic. Cette introduction couvre au minimum les points suivants, selon le secteur d'activités de l'employé :

- Formule de supervision (Cahier du travailleur)
- Affichage sur la propriété
- Alarmes d'urgence
- Avis accident / incident
- Cadenassage
- Carte d'inspection mécanique
- Comité de santé sécurité
- Communication (téléphone, radio)
- Condition climatique
- Conduites dans les opérations minières
- Description des bâtiments
- Eau potable
- Enseignes et rubans de sécurité
- Environnement
- Équipement de protection générale et spécifique (harnais, visière, etc.)
- Espace clos
- Interdiction de fumer
- Loi santé et sécurité du travail
- Masque d'urgence
- Méthode de levage
- Ordre et propreté
- Politique santé et sécurité
- Poste de garde
- Présence de l'infirmière sur le site
- Procédure en cas d'accident
- Procédure en cas d'incendie
- Procédures de travail spécifiques
- Programme de prévention
- Règlement sur les mines
- Respect des plans et devis
- Réunions de santé sécurité
- Salle à manger
- SIMDUT
- Stationnement et circulation sur site
- Toilette
- Travaux à chaud et permis
- Visibilité des travailleurs

# Tab.4

Tableau 4: Nombre de personnes ayant suivi la formation d'introduction sur la santé et sécurité de la mine Canadian Malartic spécifique à leur secteur

FORMATION SANTÉ ET SÉCURITÉ DONNÉE SELON LE LIEU DE TRAVAIL	NOMBRE D'EMPLOYÉS AYANT SUIVI LA FORMATION EN 2016	NOMBRE D'ENTREPRENEURS AYANT SUIVI LA FORMATION EN 2016
Mine	41	914
Usine	45	1 364
Construction	0	108

## PROTECTION

MCM fournit les vêtements et les équipements de protection requis à chaque employé. Nous sommes également tenus de veiller à ce que ceux-ci les utilisent et/ou les portent.

## INSPECTION

Des inspections quotidiennes sont effectuées par les employés et les superviseurs via le « cahier du travailleur ». Ce cahier s'adresse autant aux employés qu'aux employés des entrepreneurs œuvrant sur le site de MCM. Lorsque le cahier d'un employé comprend une mention d'irrégularité en termes de santé et sécurité, le superviseur s'assure que les commentaires soient pris en charge et en vérifie le suivi sur une base hebdomadaire. Il est de la responsabilité des superviseurs et des employés de déclarer sans délai toute condition ou action dangereuse et de prendre aussitôt les mesures nécessaires.

Les inspections sont essentielles, car elles nous permettent :

- de prendre connaissance des préoccupations des employés;
- d'identifier les dangers existants et potentiels;
- de déterminer les causes sous-jacentes aux dangers;
- de surveiller l'application des mesures de contrôle des dangers (équipement de protection individuelle, mesures d'ordre technique, politiques, procédures); et
- de recommander des mesures correctives.

## ENQUÊTES D'ACCIDENT

En 2016, un total de 31 accidents et incidents ont fait l'objet d'une enquête. De ce nombre, 12 concernaient des employés et 19 impliquaient des employés d'entrepreneurs.

## AUDIT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

En 2016, nous avons procédé à 210 audits internes. Ceux-ci sont effectués par les conseillers en santé et sécurité ainsi que par le comité santé-sécurité. À ces audits, s'ajoutent plus de 126 observations ponctuelles et spécifiques effectuées par l'équipe de superviseurs en 2016.

## STATISTIQUES SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

En 2016, 161 accidents impliquant des employés de MCM et des employés d'entrepreneurs ont été rapportés comparativement à 140 en 2015. L'augmentation par rapport à 2015 s'explique notamment en raison de l'augmentation du nombre d'heures travaillées et de la culture de l'entreprise qui incite et sensibilise les travailleurs à déclarer tous les événements, même ceux avec une conséquence mineure. Le nombre d'accidents avec perte de temps et avec assignation modifiée a été de 17 en 2016.

## FRÉQUENCE COMBINÉE

En 2016, notre fréquence combinée (incidents avec perte de temps et assignation modifiée) était de 1,17. Celle-ci est en constante diminution depuis 2012.

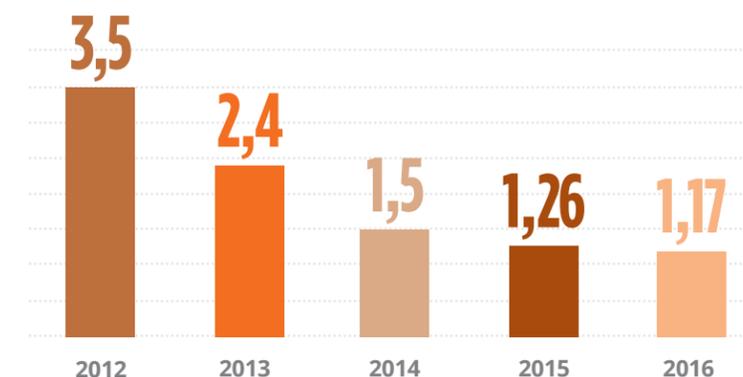
Aucun employé n'a été exposé directement et fréquemment à des maladies spécifiques liées à leurs activités professionnelles.

# Tab.5

Tableau 5: Statistiques sur la santé et la sécurité

	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Nombre total d'heures travaillées</b>	<b>2 516 857</b>	<b>2 353 049</b>	<b>2 622 448</b>	<b>2 700 158</b>	<b>2 900 051</b>
Premiers soins	106	101	66	98	98
Soins médicaux	22	22	42	25	46
Assignation modifiée (travaux légers)	34	23	16	10	7
Accident avec perte de temps	8	13	4	7	10
Décès	0	0	0	0	0
<b>NOMBRE TOTAL D'ACCIDENTS RAPPORTÉS</b>	<b>170</b>	<b>159</b>	<b>128</b>	<b>140</b>	<b>161</b>

Remarque : Comprend les employés d'entrepreneurs.



# Fig.6

Figure 6 : Fréquence combinée

## PRIX ET DISTINCTIONS

### Superviseurs reconnus en santé et sécurité

Lors du Colloque en santé et sécurité au travail organisé par l'Association minière du Québec (AMQ), s'étant déroulé en septembre 2016, dix-huit superviseurs de Mine Canadian Malartic ont été reconnus pour avoir atteint, avec leurs équipes, de 50 000 à 350 000 heures consécutives sans accident avec perte de temps.

DÉPARTEMENT	HEURES SANS INCIDENT
<b>Entretien - Usine</b>	
3 superviseurs	100 000
<b>Production - Usine</b>	
1 superviseur	50 000
1 superviseur	100 000
<b>Entretien - Mine</b>	
1 superviseur	100 000
1 superviseur	150 000
1 superviseur	200 000
<b>Production - Mine</b>	
2 superviseurs	50 000
2 superviseurs	100 000
1 superviseur	150 000
2 superviseurs	200 000
1 superviseur	350 000
<b>Géologie</b>	
1 superviseur	100 000
<b>Environnement</b>	
1 superviseur	50 000

Tab.6

Tableau 6 :  
Prix en santé et sécurité

### Réalisations de notre équipe en matière de sécurité et de prévention en milieu de travail

Lors du Colloque santé et sécurité du travail de l'Abitibi-Témiscamingue des 25 et 26 octobre 2016 organisé par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail et le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CNESST), neuf de nos employés ont reçu un certificat de reconnaissance pour leurs réalisations en matière de sécurité et de prévention en milieu de travail. L'une des réalisations de notre équipe s'est d'ailleurs classée à titre de « finaliste régionale » dans la catégorie innovation. Ancrées dans notre culture d'entreprise, la recherche de meilleures pratiques et l'intégration de nouvelles façons de faire animent notre équipe. Notre engagement consiste à toujours exercer nos activités de manière à assurer un milieu de travail sain et sécuritaire.



**627 JOURS**

Nombre de journées  
en arrêt de travail  
(moyenne de 63 jours  
par accident)



**269 JOURS**

Nombre de journées  
en assignation  
modifiée  
(moyenne de 26,9 jours)



**0,62**

Fréquence de perte  
de temps

Remarque : Comprend les employés d'entrepreneurs.

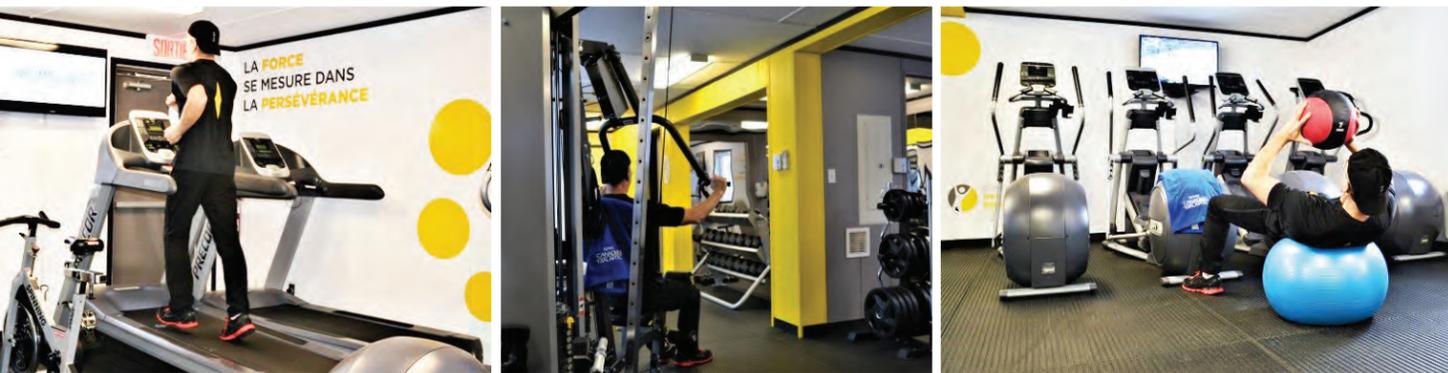


## COMITÉ SANTÉ & MIEUX-ÊTRE

La santé et le bien-être de nos employés est un aspect important. Chacun d'entre eux passe un temps considérable dans son environnement de travail et s'y sentir bien est primordial. Nous visons à renforcer le sentiment d'appartenance de nos employés afin de mieux les fédérer et de stimuler leur énergie créatrice.

Au printemps 2016, MCM est devenue membre du *Groupe entreprises en santé* et a mis en place le « Comité santé et mieux-être ». Ce comité a pour objectif de promouvoir des pratiques organisationnelles favorables à la santé en milieu de travail. Il a le mandat d'agir en tant qu'agent de changement en promouvant et en diffusant les bonnes pratiques en matière de conciliation travail-vie personnelle et d'environnement de travail. Il rassemble une dizaine d'employés de plusieurs départements de la mine. Au cours de l'année, le comité a notamment procédé à l'ouverture d'une salle d'entraînement accessible à l'ensemble des employés de MCM.

Le Comité se donne comme défi en 2017 de viser une plus grande mobilisation tout en valorisant la responsabilisation de chacun face à sa santé et son bien-être.



# PERFORMANCE SOCIALE

# PERFORMANCE SOCIALE

Des valeurs qui tracent la voie

La transparence et la collaboration avec les acteurs du milieu sont des principes qui dictent nos actions et qui sont fondamentalement intégrés dans notre vision de responsabilité sociale. Depuis la mise en place de la démarche de co-construction, nous savons que c'est en travaillant avec les parties intéressées par nos activités que nous pouvons mener à bien, ensemble, de grands projets. Le dialogue et l'écoute nous ont permis une meilleure compréhension des préoccupations et des attentes de nos parties prenantes et ont créé des occasions d'améliorer notre organisation. La collaboration a définitivement permis de développer des relations simples, constructives et durables avec la communauté et l'ensemble des parties intéressées par nos opérations.



## Fig.7

Figure 7 : Différentes parties prenantes de la mine Canadian Malartic



Nous déterminons nos parties prenantes en ciblant les principaux acteurs engagés ou intéressés par nos activités. Nous comprenons l'importance non seulement de rester à l'écoute, mais aussi d'interagir pour passer à l'action et améliorer nos mécanismes. En échangeant et en sollicitant la rétroaction par l'intermédiaire de différents canaux, nous avons pu améliorer la gestion et la portée de nos activités.

Tableau 7: Communication avec les parties prenantes

À cet effet, voici quelques-uns des principaux outils d'information et mécanismes d'échange nous permettant d'interagir avec nos parties prenantes.

Parties prenantes	Outils de communication et mécanismes d'échange	Principaux thèmes en 2016
<b>EMPLOYÉS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mémo</li> <li>Note de services</li> <li>Courriels d'information</li> <li>Intranet</li> <li>Bulletin d'information</li> <li>Rencontre trimestrielle</li> <li>Carte de travail</li> <li>Téléviseurs</li> <li>Babillards</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politiques</li> <li>Programmes appliqués en entreprise</li> <li>Nouvelles des différents comités</li> <li>Prix et distinctions</li> <li>Engagements communautaires</li> <li>Démarche de co-construction</li> <li>Guide de cohabitation</li> <li>Étude toxicologique</li> <li>Étude sur l'effet des vibrations sur les bâtiments</li> <li>Projet Extension Malartic et processus d'évaluation environnementale</li> <li>Performance environnementale, sociale, santé et sécurité et économique</li> </ul>
<b>CITOYENS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lettres d'information</li> <li>Bulletin d'information</li> <li>Porte-à-porte</li> <li>Équipe de relations avec la communauté</li> <li>Local de relations avec la communauté</li> <li>Système de gestion des préoccupations</li> <li>Publicité dans le journal local et régional</li> <li>Publicité radio</li> <li>Site Web</li> <li>Évènement public</li> <li>Visites du site de la mine</li> <li>Comité de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mécanismes de relations avec la communauté</li> <li>Café-rencontres</li> <li>Engagements communautaires</li> <li>Démarche de co-construction</li> <li>Guide de cohabitation</li> <li>Étude toxicologique</li> <li>Étude sur l'effet des vibrations sur les bâtiments</li> <li>Programme de suivi de tassement de sol</li> <li>Projet Extension Malartic et processus d'évaluation environnementale</li> <li>Performance environnementale, sociale, santé et sécurité et économique</li> <li>Pratiques et Amélioration continue</li> </ul>
<b>ENTREPRENEURS ET FOURNISSEURS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Courriels d'information</li> <li>Rencontres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politiques</li> <li>Performance environnementale, sociale, santé et sécurité et économique</li> <li>Pratiques et Amélioration continue</li> </ul>

Parties prenantes	Outils de communication et mécanismes d'échange	Principaux thèmes en 2016
<b>MUNICIPALITÉS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Courriels d'information</li> <li>Bulletin d'information</li> <li>Rencontres</li> <li>Visites du site de la mine</li> <li>Table ville-mine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mécanismes de relations avec la communauté</li> <li>Démarche de co-construction</li> <li>Guide de cohabitation</li> <li>Étude toxicologique</li> <li>Étude sur l'effet des vibrations sur les bâtiments</li> <li>Projet Extension Malartic et processus d'évaluation environnementale</li> <li>Performance environnementale, sociale, santé et sécurité et économique</li> <li>Pratiques et Amélioration continue</li> </ul>
<b>ORGANISMES COMMUNAUTAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Courriels d'information</li> <li>Équipe de relations avec la communauté</li> <li>Local de relations avec la communauté</li> <li>Rencontres</li> <li>Participation aux tables de concertation de Malartic</li> <li>Site Web</li> <li>Participation aux tables de concertation</li> <li>Tournée des organismes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mécanismes de relations avec la communauté</li> <li>Engagements communautaires</li> <li>Café-rencontres</li> <li>Programme d'implication bénévole</li> <li>Programme de dons et commandites</li> <li>Guide de cohabitation</li> </ul>
<b>SERVICES PUBLICS ET GOUVERNEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Courriels d'information</li> <li>Infolettre</li> <li>Bulletin d'information</li> <li>Rencontres</li> <li>Site Web</li> <li>Lettres</li> <li>Visites du site de la mine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Démarche de co-construction</li> <li>Guide de cohabitation</li> <li>Projet Extension Malartic et processus d'évaluation environnementale</li> <li>Performance environnementale, sociale, santé et sécurité et économique</li> <li>Pratiques et Amélioration continue</li> </ul>
<b>INVESTISSEURS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Courriels d'information</li> <li>Bulletin d'information</li> <li>Infolettre</li> <li>Site Web</li> <li>Visites du site de la mine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Démarche de co-construction</li> <li>Guide de cohabitation</li> <li>Projet Extension Malartic et processus d'évaluation environnementale</li> <li>Performance environnementale, sociale, santé et sécurité et économique</li> <li>Pratiques et Amélioration continue</li> </ul>

# Suite Tab.7

Tableau 7:  
Communication avec les parties prenantes

Parties prenantes	Outils de communication et mécanismes d'échange	Principaux thèmes en 2016
<b>MEMBRES DE L'INDUSTRIE MINIÈRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Courriels d'information</li> <li>■ Bulletin d'information</li> <li>■ Infolettre</li> <li>■ Site Web</li> <li>■ Visites du site de la mine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Démarche de co-construction</li> <li>■ Guide de cohabitation</li> <li>■ Projet Extension Malartic et processus d'évaluation environnementale</li> <li>■ Performance environnementale, sociale, santé et sécurité et économique</li> <li>■ Pratiques et Amélioration continue</li> </ul>
<b>PREMIÈRES-NATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Courriels d'information</li> <li>■ Rencontres</li> <li>■ Table de négociation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Projets structurants</li> <li>■ Projet Extension Malartic</li> <li>■ Dons et commandites</li> <li>■ Emplois</li> <li>■ Occasions d'affaires</li> <li>■ Démarche de co-construction</li> </ul>
<b>GROUPES INTÉRESSÉS PAR NOS OPÉRATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Courriels d'information</li> <li>■ Bulletin d'information</li> <li>■ Site Web</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Démarche de co-construction</li> <li>■ Guide de cohabitation</li> <li>■ Étude toxicologique</li> <li>■ Étude sur l'effet des vibrations sur les bâtiments</li> <li>■ Projet Extension Malartic et processus d'évaluation environnementale</li> <li>■ Performance environnementale, sociale, santé et sécurité et économique</li> <li>■ Pratiques et Amélioration continue</li> </ul>
<b>MÉDIAS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Communiqués de presse</li> <li>■ Rencontres de presse</li> <li>■ Visite du site de la mine</li> <li>■ Site Web</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Démarche de co-construction</li> <li>■ Guide de cohabitation</li> <li>■ Étude toxicologique</li> <li>■ Étude sur l'effet des vibrations sur les bâtiments</li> <li>■ Projet Extension Malartic et processus d'évaluation environnementale</li> <li>■ Performance environnementale, sociale, santé et sécurité et économique</li> <li>■ Pratiques et Amélioration continue</li> </ul>



## ÉCOUTER POUR ANALYSER ET MIEUX AGIR

Toujours dans l'intention de prendre connaissance des attentes et des préoccupations exprimées par les citoyens, un des moyens mis en place par MCM est le traitement des commentaires, des suggestions et des plaintes qui lui sont adressés. Les plaintes formulées directement à la mine ou à la ligne sans frais nous permettent de bien comprendre la nature de celles-ci, d'intervenir rapidement et d'effectuer un suivi rigoureux.

Notre équipe s'engage d'ailleurs à traiter les préoccupations des citoyens avec célérité, confidentialité, attention et impartialité. Les mécanismes en place pour assurer la gestion des plaintes visent à :

- permettre au citoyen qui transmet une plainte d'avoir droit à un traitement rapide de celle-ci selon les normes établies;
- mettre en place des mécanismes simples et efficaces afin de gérer adéquatement les plaintes et commentaires des citoyens;
- améliorer de façon continue les façons de faire de MCM.

Toute plainte reçue est automatiquement enregistrée dans un système nous permettant de faciliter le suivi de celle-ci, de sa réception jusqu'au règlement final. Les données inscrites dans ce système sont compilées en vue de produire un rapport hebdomadaire, mensuel ainsi qu'un bilan annuel. Cette façon de faire nous permet, entre autres, d'analyser les plaintes selon :

- leur nature;
- leur type;
- leur provenance; et
- leur délai de traitement.

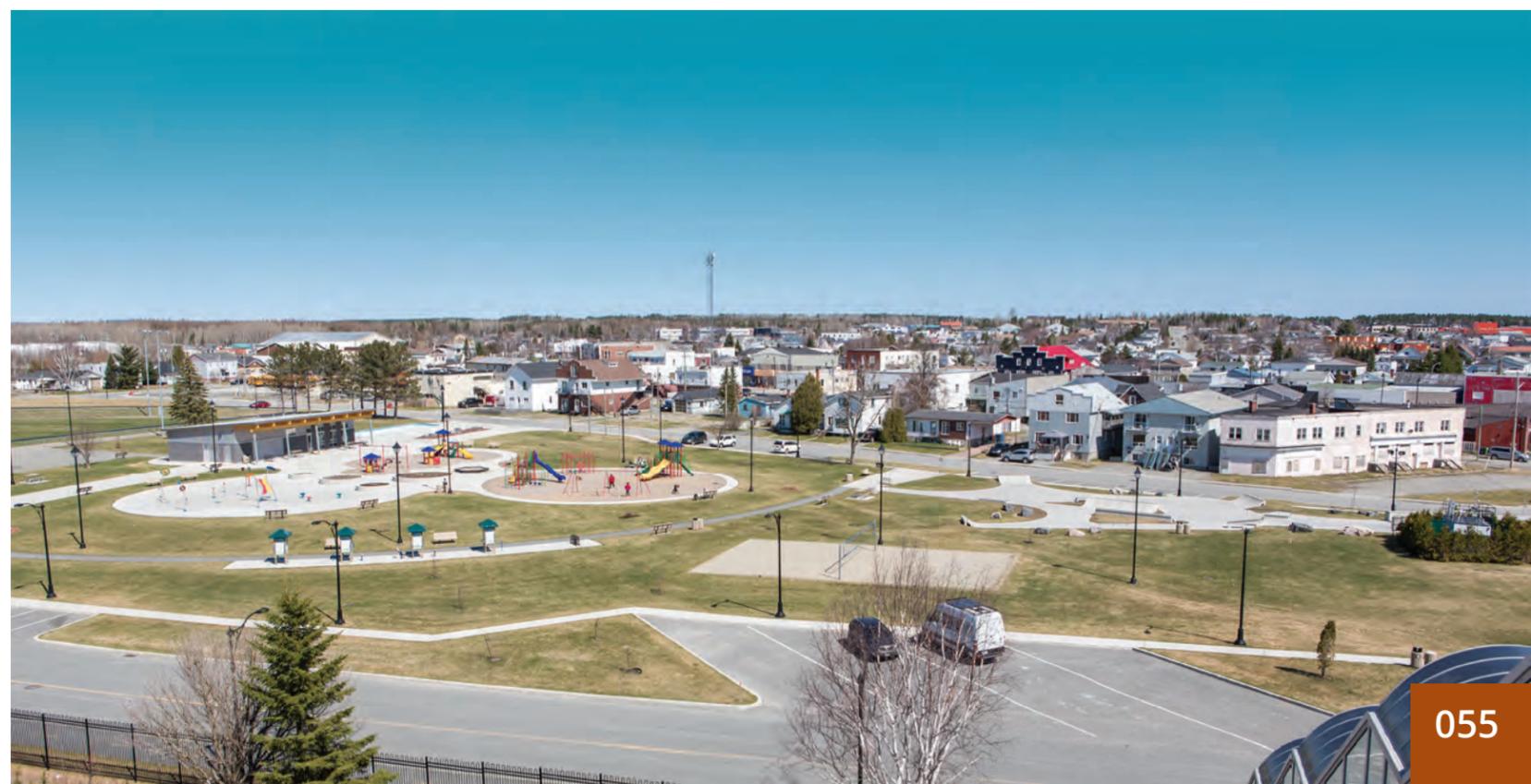
Ces rapports font l'objet d'une analyse, de commentaires et de recommandations par notre équipe. Cet outil de gestion est en parfaite corrélation avec les efforts consacrés à l'amélioration de nos pratiques.

Le tableau ci-dessous fait état des plaintes directement émises à MCM depuis les cinq dernières années. En 2016, la totalité des 104 plaintes effectuées par 13 citoyens a été examinée. Seulement trois d'entre elles ont été traitées qu'au début de l'année 2017 en raison de leur réception à la fin de l'année 2016.

# Tab.8

**Tableau 8 : Relevé des plaintes reçues à la mine**

Type de plaintes	2012	2013	2014	2015	2016
Bruit	13	5	7	58	42
Qualité de l'atmosphère	5	0	3	10	1
Sautage	55	25	71	62	60
Autre	3	1	3	4	1
<b>TOTAL</b>	<b>76</b>	<b>31</b>	<b>84</b>	<b>134</b>	<b>104</b>





## DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION

En mai 2015, la mine Canadian Malartic (MCM) entamait une importante démarche de collaboration citoyenne axée sur l'information et la concertation. Grâce au travail mené collectivement, plusieurs solutions ont pu être identifiées dans le but d'annuler, d'atténuer ou de compenser les impacts que peuvent générer les activités de la mine, mais aussi d'en maximiser les retombées positives. Que ce soit en matière de cohabitation, de performances environnementales ou encore de communication, ces solutions, arrimées aux besoins de la communauté, ont été intégrées dans un plan d'action accessible à tous. L'ensemble des solutions a été analysé et plusieurs d'entre elles ont fait l'objet de mesures immédiates.

### Objectifs de départ de la démarche

- Maintenir en continu des mécanismes de communication permettant de diffuser de l'information et de recueillir les préoccupations et commentaires des citoyens de Malartic et de Rivière-Héva;
- Revoir en profondeur l'ensemble de nos mécanismes de liaisons communautaires afin d'évaluer leur capacité à créer des espaces de dialogues constructifs et d'ainsi ajuster nos pratiques;
- Travailler en collaboration avec les acteurs du milieu concernés par nos opérations ainsi que par le Projet Extension Malartic, à l'élaboration de solutions aux préoccupations actuelles et appréhendées;
- Développer de façon participative un programme intégré de bon voisinage visant à prévenir et à gérer les impacts.

## PHASE 1 - PRINTEMPS 2015

Neuf rencontres ont été tenues avec différentes parties intéressées par nos opérations afin de présenter la démarche et entendre les commentaires et préoccupations des participants :

- Comité de suivi Canadian Malartic
- Conseil municipal de Malartic
- Conseil municipal de Rivière-Héva
- Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic (CCZSVFM)
- Citoyens de Malartic
- MRC de La Vallée-de-l'Or
- Groupe d'intérêts régionaux et nationaux
- Direction de la santé publique de l'A.T. et ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

## PHASE 2 - OCTOBRE 2015

Un atelier de co-construction, rassemblant citoyens, experts, parties intéressées et employés, s'est tenu afin de faire émerger le plus de propositions de solutions possibles pour améliorer nos pratiques et bonifier la gestion des impacts. Au total, 122 personnes ont pris part à l'atelier. Sept thématiques (identifiées en phase 1) ont été abordées lors de cet atelier :

- Qualité de l'air et poussière
- Bruit
- Circulation routière et sécurité
- Valeur immobilière et potentiel de revente
- Vibration et intégrité des structures
- Santé physique et psychosociale
- Mécanismes de relations communautaires



Afin de surmonter les défis de chacune des phases de la démarche, nous avons pris des engagements clairs à l'égard de nos parties prenantes, soit en nous engageant à faire preuve de :

- Transparence
- Inclusion
- Imputabilité
- Accessibilité
- Reconnaissance
- Leadership



## PHASE 3 - JANVIER 2016

La Phase 3 de la démarche avait pour but de mettre en œuvre les travaux reliés aux solutions proposées lors de l'atelier de co-construction. Cette phase consistait d'abord à mettre en place des groupes de travail visant à approfondir les enjeux jugés prioritaires par les citoyens et autres parties prenantes, soit : la cohabitation, la santé et la qualité de l'air. En parallèle, un plan d'action a été élaboré par MCM afin de suivre les travaux reliés aux solutions proposées à la Phase 2. À tous les égards, ces travaux ont été réalisés dans l'optique d'améliorer en continu les pratiques de l'entreprise, tout en contribuant au développement durable de la ville de Malartic.

Le tableau des 23 solutions proposées et le tableau de coordination et de suivi des projets sont présentés ci-dessous et aux pages suivantes.

	SOLUTIONS PROPOSÉES	BRÈVE DESCRIPTION
1	Programme de maintien des valeurs des propriétés lors des ventes	Compenser la vente à perte d'une maison en raison de la présence de la mine. Exemple, une maison est évaluée à 100 000 \$ et est vendue 80 000 \$, la mine compenserait le 20 000 \$ manquant.
2	2.1. Étude sur l'impact de l'exploitation de la mine sur les structures 2.2. Mise en place d'un programme de compensation	2.1. Étude de l'impact des opérations de la mine sur l'intégrité des structures. 2.2. Programme de subvention pour prévenir les problèmes avant qu'ils ne surviennent.
3	Établir les critères d'une zone tampon	Établir une zone de compensation et d'acquisition.
4	Porter une attention particulière aux personnes atteintes de maladie chronique pulmonaire, cardiaque, stress, etc.	Prioriser les gens avec des problèmes de santé dans les programmes de compensation et d'acquisition. Avoir des spécialistes pour assurer les suivis médicaux.
5	Programme de subvention pour rénovation	Fonds d'aide à la rénovation.
6	Centre récréotouristique de ski alpin et de ski de fond	Utilisation de la fosse et des haldes à stérile pour créer un centre de ski et un parc aquatique après la vie de la mine.
7	Programme de rétention et augmentation de la population	Politique d'accès à la propriété, d'échange de maison, contribution au développement économique, à la mise en place de services de santé, etc.
8	Faire passer le transport par voie ferroviaire	Concevoir un débarcadère pour décharger les wagons et transborder sur camion pour livraison à la mine.
9	Nouveau chemin pour accéder à la mine	Modifier la section de l'intersection entre la rue LaSalle et le chemin du Lac Mourier.
10	Travailler à réduire la colère et les frustrations. Réduire le clivage social. Augmenter l'indice de bonheur. Regrouper les différents partenaires.	Créer une synergie, un regroupement, une coalition entre les différents groupes dans les intérêts de Malartic. Améliorer la communication.
11	Ajouter des dos d'âne sur la fin de la rue LaSalle, début chemin Lac Mourier	Ralentir le trafic à cette intersection.
12	Rédaction d'un protocole de bon voisinage	Pour annuler, atténuer ou encore compenser les impacts de la mine.
13	SPA et centre de santé	Centre de relaxation et de ressourcement, pourrait être annexé à un centre de santé.

## Tab.9

Tableau 9 : Les 23 solutions soulevées

	SOLUTIONS PROPOSÉES	BRÈVE DESCRIPTION
14	Acquisition de maisons	Établir un protocole de bon voisinage.
15	Amélioration de la ville : devenir attractif	Mise en valeur des infrastructures actuelles. Faire connaître, valoriser, maximiser, développer.
16	Gestion des stériles par convoyeurs (sur rail ou non) plutôt que par camion	Sortir le stérile de la fosse et le transporter au lieu de dépôt par des convoyeurs.
17	Allonger la durée des sautages pour réduire le nombre ou réduire les vibrations	Allonger la durée des sautages pour en réduire le nombre.
18	Programme d'amélioration du paysage urbain et verdir la ville	Planter des arbres, offrir des arbres aux citoyens, hydro-ensemencement, jardin communautaire, etc.
19	Amélioration de la transparence des communications de la mine	Connaître et avoir une idée plus claire du processus de traitement des préoccupations. Faire des suivis.
20	Équipe de ressources humaines pour la population	Équipe d'intervention pour les différentes problématiques que les gens vivent, issues des impacts de la mine. Exemple de service : psychologue, travailleur social, orienteur, infirmière, entrepreneurs spécialisés.
21	Activité de rassemblement pour la population	Faire des activités familiales gratuites pour réunir la population et atténuer les différences sociales.
22	Programme de subvention pour rénovations résidentielles et commerciales	Fonds de rénovation.
23	Changer la perception négative de Malartic	Travailler sur les médias, valoriser les infrastructures en place, démolir ou rénover les vieux bâtiments, revitalisation commerciale du centre-ville.



# Tab.10

**Tableau 10 : Tableau de coordination et de suivi des projets**

Environ 91% des 8 projets sont complétés.

PROJETS	No. de solutions associées	Thèmes associés	Livrables
<p>Groupe de travail sur les enjeux de cohabitation de Malartic</p>	1, 3, 12, 14	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bruit</li> <li>Poussière</li> <li>Vibration et intégrité des structures</li> <li>Santé physique et psychosociale</li> <li>Valeur immobilière et potentiel de revente</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Guide/protocole de compensation et d'acquisition</li> </ul>
<p>ÉcoMalartic</p>	4, 6, 7, 10, 13, 15, 18, 20, 21, 23	<ul style="list-style-type: none"> <li>Santé physique et psychosociale</li> <li>Valeur immobilière et potentiel de revente</li> <li>Après-mine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation du plan d'action stratégique de développement durable pour la ville de Malartic.</li> </ul>
<p>Projet de valorisation de la communauté</p>	15, 18, 23	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bruit</li> <li>Poussière</li> <li>Santé physique et psychosociale</li> <li>Valeur immobilière et potentiel de revente</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plantation d'arbres</li> <li>Réalisation de projets structurants pour la communauté</li> </ul>

Échéance	Collaborateurs	Travaux réalisés	Prochaines étapes
Printemps 2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mine*</li> <li>CSCM**</li> <li>Ville***</li> <li>Citoyens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Guide de cohabitation visant l'atténuation et la compensation des impacts et l'acquisition de propriétés à Malartic est en application depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Novembre 2016 à avril 2017 : rencontres mensuelles du Comité de révision (pendant les périodes de réclamation).</li> <li>Janvier à mars 2017 : Inscription pour les réclamations de juillet à décembre 2016.</li> <li>Septembre 2017 : rencontre du Groupe de travail pour la rétroaction de la 1<sup>re</sup> année de mise en œuvre du Guide.</li> <li>Septembre 2019 : rencontre du Groupe de travail pour la révision du Guide.</li> </ul>
Information à venir	<ul style="list-style-type: none"> <li>Démarche de la ville. Pour plus d'information : <a href="http://ville.malartic.qc.ca/">http://ville.malartic.qc.ca/</a></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien financier par la mine des travaux du plan d'action de développement stratégique de la ville.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Implication de la mine dans les différents travaux des comités.</li> </ul>
Printemps 2016 *Reporté au printemps 2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mine</li> <li>ÉcoMalartic</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Validation de la faisabilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Arrimage avec le plan d'action ÉcoMalartic.</li> </ul>
2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bonification du programme d'implication bénévole (PIB)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir le programme auprès des organismes locaux et des employés de la mine.</li> </ul>

\*Mine Canadian Malartic  
 \*\* Comité de suivi Canadian Malartic  
 \*\*\* Ville de Malartic

# Suite Tab.10

**Tableau 10 : Tableau de coordination et de suivi des projets**

PROJETS	No. de solutions associées	Thèmes associés	Livrables
 <b>Vibrations et intégrité des structures</b>	2.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Vibration et intégrité des structures</li> <li>■ Valeur immobilière et potentiel de revente</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Étude sur l'impact des vibrations dans la ville de Malartic</li> </ul>
 <b>Amélioration des communications</b>	19	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mécanismes de relations communautaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Local communautaire</li> <li>■ Café-rencontre</li> <li>■ Bulletin d'information trimestriel</li> <li>■ Documents d'information</li> <li>■ Chroniques «Saviez-vous que ?» dans les journaux locaux</li> </ul>

Échéance	Collaborateurs	Travaux réalisés	Prochaines étapes
Printemps 2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mine</li> <li>■ CSCM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Établissement d'une entente de collaboration entre la mine et le Comité de suivi Canadian Malartic afin d'assurer le suivi de l'étude et de valider chacune des étapes du processus d'analyse des données.</li> <li>■ Mandat octroyé à la firme ProTekRoc.</li> <li>■ Démarrage des travaux de l'étude.</li> <li>■ Réalisation de l'étude.</li> <li>■ Communication des résultats de l'étude à la population.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ L'analyse sera approfondie afin de confirmer si les résultats sont représentatifs de l'ensemble des dommages rapportés par les citoyens.</li> <li>■ Une assemblée publique, organisée conjointement par le CSCM et MCM, sera tenue afin de répondre aux questions des citoyens sur cette étude.</li> </ul>
Hiver 2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Ouverture du local de relations avec la communauté au centre-ville de Malartic en janvier 2016.</li> <li>■ Publication du bulletin d'information de MCM : Décembre 2015 Mars 2016 Novembre 2016</li> <li>■ Tenue de Café-rencontres : Janvier 2016 Mai 2016</li> <li>■ Disponibilité de plusieurs documents d'information au local de relations avec la communauté : - Documents d'information sur le Guide de cohabitation - Études - Cartes des appareils de mesure dans la ville de Malartic - Carte interactive de gestion de la qualité de l'air et du bruit (en temps réel)</li> <li>■ Parutions de chroniques « Saviez-vous que? » dans le journal local.</li> <li>■ Tenue d'événements d'information pour les parties intéressées par les opérations de MCM.</li> <li>■ Atelier de présentation des faits saillants de l'étude d'impact sur l'environnement du Projet Extension Malartic.</li> <li>■ Lancement de capsules vidéo informatives sur différents sujets liés aux activités de MCM : - Performance environnementale - Relations avec la communauté - Projet Extension Malartic - Le bruit à Malartic - Bilan 2016</li> <li>■ Distribution porte à porte aux citoyens de Malartic de lettres et de mémos d'information relatifs aux activités de de MCM.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Parution du prochain bulletin d'information à l'hiver 2017.</li> <li>■ Développement d'outils d'information complémentaires</li> <li>■ Maintien des canaux d'information.</li> </ul>

# Suite Tab.10

**Tableau 10 : Tableau de coordination et de suivi des projets**

PROJETS	No. de solutions associées	Thèmes associés	Livrables	Échéance	Collaborateurs	Travaux réalisés	Prochaines étapes
 <p>Projets d'ingénierie</p>	8, 16, 17	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Vibration</li> <li>■ Bruit</li> <li>■ Poussière</li> <li>■ Circulation et sécurité routière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Amélioration continue</li> </ul>	Hiver 2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mine</li> </ul>	<p>Les propositions de solutions ont été analysées par un comité d'ingénieurs de la mine. En voici les conclusions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ L'allongement des sautages n'est pas une solution applicable en raison du décret d'opération de la mine (cadre réglementaire). Aussi, l'historique des plaintes démontre que la population est plus dérangée lorsque les sautages sont plus longs.</li> <li>■ Le transport ferroviaire présente plusieurs inconvénients associés, comme le bruit généré au site de transbordement en ville. Il ne contribuerait pas à réduire le trafic puisque les camions devraient circuler du centre de transbordement à la mine.</li> <li>■ Le transport de minerai par convoyeur dans la fosse sera étudié plus en profondeur au courant de l'année par l'équipe d'ingénierie. Un budget y est associé afin d'analyser les avantages et les inconvénients en termes de rentabilité et d'amélioration des performances globales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ L'équipe d'ingénierie procédera à l'analyse approfondie du transport par convoyeur dans la fosse.</li> </ul>
 <p>Évaluation des risques toxicologiques potentiels à la santé physique suite à l'émission de poussières diffuses en provenance de MCM</p>	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Poussière</li> <li>■ Santé physique et psychosociale</li> </ul>	<p>Étude complétée et publiée.                      Disponible pour consultation au local de relations avec la communauté ou sur le site web de MCM : <a href="http://communaute.canadianmalartic.com/fr/documents/">http://communaute.canadianmalartic.com/fr/documents/</a>.</p> <p>Les conclusions de l'étude précisent que les activités de la mine ne présentent pas de risque significatif pour la santé de la population de Malartic.</p>				
 <p>Circulation et sécurité routière</p>	8, 9, 11	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Circulation et sécurité routière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Rendre l'intersection entre le chemin du Lac Mourier et l'entrée du site de la mine plus sécuritaire.</li> <li>■ Information à venir</li> </ul>	Automne 2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Création d'un comité sur la sécurité de la circulation à l'entrée du site de la mine.</li> <li>■ Installation d'une caméra à la jonction du chemin du Lac Mourier et de l'entrée du site de la mine.</li> <li>■ Sensibilisation des employés et des entrepreneurs dans le cadre des rencontres de santé et sécurité ainsi que de l'accueil des employés et des entrepreneurs.</li> <li>■ La circulation et la sécurité routière étant sous la responsabilité principale de la ville, une approche auprès des autorités a été effectuée. Les citoyens préoccupés sont invités à en informer les représentants de la ville. À ce moment, ils verront à mettre en place un comité afin de prendre en charge la préoccupation et convoquer les différents partenaires impliqués.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Poursuivre la sensibilisation des employés et des entrepreneurs.</li> <li>■ Collaborer à la demande de la ville à différents comités.</li> </ul>

## RÉSULTATS DE LA PHASE 3 DE LA DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION

La volonté sincère de notre équipe et de la communauté a permis la concrétisation de projets d'envergure. Nous avons su passer à l'action, mobiliser notre équipe, rassembler les différentes parties autour de projets communs et ainsi faire des progrès notables. Nous sommes d'avis que tous les gestes comptent et que c'est dans cette perspective que prennent forme les plus grandes réalisations.

## LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ENJEUX DE COHABITATION À MALARTIC

Un groupe de travail, composé de représentants de la Ville de Malartic, du Comité de suivi Canadian Malartic (CSCM), de MCM et du Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée à Malartic (CCZSVFM), a été mis sur pied afin de travailler sur les enjeux de cohabitation à Malartic. Toutefois, dès l'amorce des travaux, les représentants du CCZSVFM se sont retirés. Considérant les attentes importantes de la collectivité, les neuf représentants des trois autres parties ont alors décidé de poursuivre les travaux et d'élaborer un document-cadre intitulé *Guide de cohabitation visant l'atténuation et la compensation des impacts et l'acquisition de propriétés à Malartic*.

Les membres du Groupe de travail ont joint leurs efforts, dans la recherche de consensus, afin de produire une version préliminaire du Guide. Tout au long des travaux, le Groupe de travail a pu jouir d'une grande latitude d'action et s'est entouré d'experts indépendants pour identifier et mettre de l'avant des mesures rigoureuses et légitimes visant à répondre au maximum aux attentes et aux préoccupations des citoyens de Malartic.

Une firme externe a été mandatée pour encadrer les travaux du Groupe de travail, assurer un fonctionnement constructif et respectueux, en plus de veiller au bon déroulement du processus. Au total, plus de 20 rencontres ont été tenues par le Groupe de travail afin d'élaborer la version de mise en œuvre du 1er septembre 2016.

## LE GUIDE DE COHABITATION

Le Guide de cohabitation, dont la première version fut déposée publiquement en mai 2016 contient un *Plan d'action visant à prévenir, gérer et atténuer les impacts de ses activités*, un *Programme de compensation des impacts et inconvénients* générés par les activités de la mine ainsi que des Lignes directrices encadrant l'acquisition de propriétés principales à Malartic.

- 1 Le *Plan d'action* fait le recensement des actions entreprises par MCM afin de réduire son empreinte socio-environnementale et travailler en amélioration continue;
- 2 Le *Programme de compensation* vise à offrir aux résidents propriétaires et locataires admissibles de Malartic une compensation financière individuelle rétroactive et annuelle en contrepartie des impacts et des inconvénients générés par les activités de MCM;
- 3 Les *Lignes directrices encadrant l'acquisition de propriétés principales à Malartic* visent à permettre aux résidents du quartier sud (le plus près des opérations) qui ne sont plus en mesure de cohabiter avec la mine de :
  - garantir la vente de leur propriété à la valeur marchande et s'ils le désirent, en leur offrant un accompagnement dans la recherche d'une nouvelle résidence; et
  - faciliter le déménagement d'un locataire à l'extérieur du quartier à la fin de son bail.

Diverses consultations citoyennes ont été tenues par le Groupe de travail afin de bonifier les versions préliminaires du Guide avec comme intention de répondre au maximum aux attentes et aspirations exprimées. Le taux élevé de participation aux consultations et la forte adhésion des résidents aux divers programmes du Guide depuis sa mise en œuvre le 1er septembre 2016 témoignent de l'adéquation des solutions proposées aux besoins énoncés.



# Tab.11

Tableau 11 : Bonification du Guide de cohabitation

Dates	Évènements en lien avec le Guide de cohabitation	Faits saillants
Avril 2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultation des parties prenantes et des experts pour la bonification et la validation du contenu préliminaire du Guide.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cinq groupes d'intérêt ont soumis leurs commentaires sur cette version préliminaire.</li> <li>Quatre experts reconnus dans différents domaines ont également soumis leurs commentaires afin d'améliorer le Guide de cohabitation.</li> </ul>
Mai 2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tenues de deux séances d'information et de consultation avec les citoyens de Malartic sur la version préliminaire du Guide de cohabitation.</li> <li>Ouverture d'une période de 15 jours pour la transmission de commentaires et suggestions à l'égard de la seconde version du Guide proposée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plus de 300 participants.</li> <li>61% de taux de satisfaction des participants à l'égard de l'évènement.</li> <li>159 commentaires reçus.</li> <li>Plus de 1 200 personnes rencontrées.</li> </ul>
Juin 2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépôt de la version préliminaire du Guide de cohabitation lors des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)</li> </ul>	
Août 2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tenues de portes ouvertes durant deux semaines aux bureaux de relations avec la communauté de MCM, du Comité de suivi et de la Ville de Malartic afin de discuter de la troisième version du Guide de cohabitation proposée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Près de 1 500 citoyens ont été rencontrés.</li> </ul>
Septembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre du Guide de cohabitation.</li> </ul>	
Novembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fin de la période de réclamation pour les compensations rétroactives (2013-2016).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>94 % d'adhésion au programme de compensation rétroactive (au 30 novembre 2016).</li> </ul>

La version de mise en œuvre de Guide de cohabitation (au 1<sup>er</sup> septembre) est disponible sur notre site Web : <http://communaute.canadianmalartic.com/fr/co-construction-documents/>

## Le bilan chiffré

PROGRAMME DE COMPENSATION  
(au 30 novembre 2016)

**3 082**  
résidents<sup>1</sup> de  
Malartic inscrits

**3 592**  
personnes<sup>3</sup>  
inscrites au total

soit **94 %<sup>2</sup>** de la population

pour la période rétroactive

**6 374 930 \$**  
ont été versés en compensation  
au 31 décembre 2016

La période d'inscription a finalement été prolongée jusqu'au 31 mars 2017.  
Au total, 96% de la population a adhéré au programme de compensation prévu au Guide de cohabitation.

LIGNES DIRECTRICES ENCADRANT L'ACQUISITION  
(au 31 décembre 2016)



**40**

dossiers d'acquisition ouverts



**7**

propriétés acquises

<sup>1</sup>Représente les réclamations individuelles totales faites au Programme de compensation par des résidents actuels de Malartic.  
<sup>2</sup>Pourcentage obtenu en fonction du nombre total de réclamations individuelles faites par les résidents de Malartic, soit trois mille quatre-vingt-deux (3 082) en considérant la population de Malartic au nombre de trois mille deux cent quatre-vingt-quatorze (3 294).  
(Source : site web du Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire).  
<sup>3</sup>Inclut les réclamations des non-résidents et résidents de Malartic.

Le niveau d'adhésion que connaît le Guide de cohabitation est le résultat d'une grande démarche participative axée sur l'information, la consultation, la concertation et la contribution des citoyens, des groupes d'intérêt et des acteurs du milieu malarticois. Ce résultat indique clairement qu'en rassemblant les membres d'une communauté autour d'un objectif commun, il demeure tout à fait possible de mener à bien des projets d'ampleur générant des impacts positifs pour celle-ci.

Plusieurs outils d'information et supports ont été utilisés afin d'informer les citoyens de Malartic et les personnes ayant résidé à Malartic, pendant la période visée, de la mise en œuvre du Guide de cohabitation.



#### OUTILS

- Lettre d'information aux citoyens
- Brochure synthèse sur le Guide de cohabitation
- Fiche d'information sur les changements apportés au Guide suite aux périodes de bonification
- Feuillet d'information sur la quittance
- Fiche présentant des exemples de montants compensatoires selon la zone habitée et le nombre de résidents par résidence



#### SUPPORTS ET MOYENS DE COMMUNICATION

- Journaux local et régional
- Stations de radio régional
- Porte-à-porte
- Rencontres de groupe et individuelles
- Rencontres à domicile
- Site web

Le Guide de cohabitation prévoit également un Comité de révision composé d'un membre de la Ville de Malartic, du CSCM et de MCM. Celui-ci a pour objectif d'analyser de façon non nominative les situations particulières qui pourraient survenir dans le cadre de la mise en application du Guide. Ce Comité s'est rencontré à trois reprises à l'automne 2016 et se rencontrera au besoin par la suite. Le Comité de révision rend publique la synthèse des règlements de situation particulière et intègre celle-ci au Guide de cohabitation, le cas échéant.

Les documents sont disponibles au : [communaute.canadianmalartic.com/fr/co-construction-documents/](http://communaute.canadianmalartic.com/fr/co-construction-documents/).

Le Guide de cohabitation a été reconnu dans le cadre du Gala reconnaissance annuel de l'Association de l'exploration minière du Québec. La mine Canadian Malartic s'est méritée le prix d'Excellence en développement durable pour le caractère novateur du Guide.

## LE GROUPE DE TRAVAIL SANTÉ ET QUALITÉ DE L'AIR

La mise en place du Groupe de travail santé et qualité de l'air faisait partie des priorités identifiées par les participants de l'atelier de co-construction d'octobre 2015. Son principal mandat était de co-construire un canevas d'étude afin d'en savoir davantage sur les risques toxicologiques potentiels à la santé physique à la suite d'émission de poussières diffuses en provenance de MCM.

Étant d'avis que la concertation et la collaboration permet de répondre plus adéquatement aux préoccupations citoyennes que la publication d'études multiples, MCM proposait que le groupe de travail en question, qui aspirait à regrouper la Ville de Malartic, MCM, le CSCM, le CCZSVFM et la Direction de la santé publique (DSPu), puisse produire un canevas d'étude qui fasse consensus. La proposition de collaboration a toutefois été refusée par les parties impliquées.

En juin 2016, MCM a rendu public une étude sur l'évaluation des risques toxicologiques pour la santé humaine. Réalisée par des experts indépendants s'appuyant sur les données d'opération et sur des hypothèses prudentes, l'analyse démontre que les activités de la mine ne présentent pas de risque significatif à la santé. À cet égard, MCM jugeait important de mandater des experts qui pourraient intégrer des données réelles d'opération pour répondre aux inquiétudes exprimées par la population quant au risque potentiel de leur exposition aux poussières.



## ANALYSE CONJOINTE DES EFFETS DES VIBRATIONS SUR LES MAISONS TÉMOINS

En 2014, un Programme de maisons témoins a été mis sur pied par MCM. L'objectif de celui-ci consistait à accumuler des données afin d'analyser l'effet des vibrations sur les bâtiments de Malartic en considérant différents aspects comme le type de construction et le type de sol. Quatre résidences ont été sélectionnées à titre de maisons témoins et ont été équipées de différents instruments de mesure. À l'hiver 2016, le CSCM et MCM ont lancé une étude conjointe afin d'analyser les données recueillies depuis deux ans.

Pour conduire cette analyse, le CSCM et MCM ont conjointement mandaté le groupement d'entreprises ProTekRoc/TBT, experts de renommée internationale en ingénierie explosive et en géotechnique.

À la lumière de l'analyse des quatre maisons témoins, les experts en viennent à la conclusion que « l'ensemble des éléments relatifs à la surveillance des fissures n'a pas permis de mettre en évidence une évolution significative et permanente d'une fissure existante d'un élément structural, due aux vibrations d'un tir de mines ». En d'autres mots, rien n'indique que les vibrations des sautages de MCM ont affecté les maisons témoins et généré de dommages structuraux.

## OUVERTURE DU LOCAL DE RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ

En janvier 2016, MCM a officiellement procédé à l'ouverture d'un local de relations avec la communauté au 650, rue Royale, à Malartic. Ce local fait partie des efforts de communication déployés par la mine pour faciliter l'accès des citoyens aux représentants de l'entreprise ainsi qu'à l'information relative aux projets et aux activités minières. Avec près de 6 500 visites depuis son ouverture, le local de relations avec la communauté est rapidement devenu un lieu d'échanges privilégié.

La moyenne de visites par mois se situe à près de 600, avec une affluence accrue en septembre (2 513) et en octobre (1 652), en raison de la mise en œuvre du Guide de cohabitation. Les principales raisons des visites des citoyens sont aussi liées à leur souhait de s'informer ou de partager une préoccupation.

## ORGANISATION DE CAFÉ-RENCONTRES AVEC LA COMMUNAUTÉ

Deux « Café-rencontres » ont également été organisés les 19 janvier et 10 mai 2016, lesquels ont porté respectivement sur les relations communautaires et le Projet Extension Malartic. Ces rencontres visaient à offrir aux citoyens une opportunité de poser leurs questions et de discuter avec les employés de la mine sur des sujets bien précis. Au total, près d'une trentaine de participants (citoyens et organismes) ont assisté à ces rencontres.

## PUBLICATION D'UN BULLETIN D'INFORMATION TRIMESTRIEL

Tel que suggéré parmi les solutions de la Phase 2, dans le but de renforcer la communication avec le milieu, MCM a débuté la publication d'un bulletin d'information destiné à tous les citoyens de Malartic et de Rivière-Héva. Ce bulletin vise à fournir de l'information sur les activités, l'engagement communautaire, les performances environnementales, la démarche de co-construction et les événements à venir. Jusqu'à présent, quatre bulletins ont été diffusés, soit en décembre 2015, en mars 2016, en novembre 2016 et en mars 2017.



Figure 8 : Affluence au local de relations avec la communauté

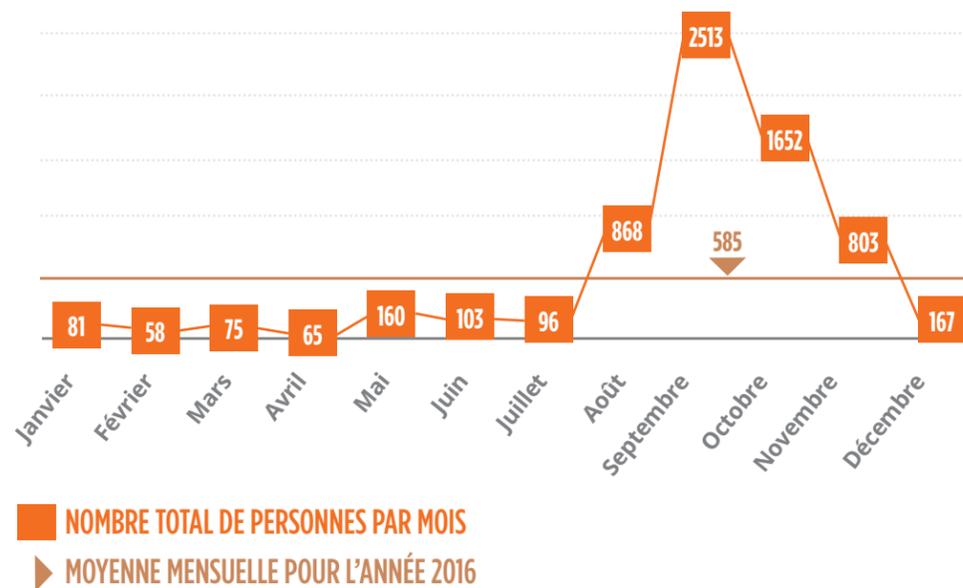


Fig.8



## COLLABORATION AVEC ÉCO-MALARTIC

Le projet Horizon 2030, porté par la Ville de Malartic et maintenant nommé ÉcoMalartic, est présentement à l'étape de déploiement des divers comités thématiques. MCM aspire à s'impliquer et s'est formellement engagée à soutenir financièrement les travaux du plan d'action de développement stratégique de la ville. À cet effet, MCM s'est engagée à verser une contribution de 1,5M \$ au Fonds de développement ÉcoMalartic, au cours des cinq prochaines années.

### À venir dans le cadre de la démarche de co-construction

- Les divers acteurs et groupes d'intérêts locaux seront appelés à se rencontrer afin d'établir une démarche concertée pour élaborer un plan d'action intégré quant à la question de la revitalisation à Malartic.
- La Phase 4 de la démarche de co-construction consistera à présenter le bilan de rétroaction des phases précédentes.

## RENDRE L'INFORMATION DISPONIBLE

### Projet Extension Malartic

Avant le Café-rencontre tenu le 10 mai sur le Projet Extension Malartic, la mine Canadian Malartic a publié le 31 mars 2016 l'étude d'impact sur l'environnement du Projet Extension Malartic. Cette initiative s'inscrivait dans le cadre de l'engagement qu'a pris MCM vis-à-vis la population à l'effet de publier l'étude d'impact sur l'environnement le plus rapidement possible. Le processus réglementaire n'obligeait pas MCM à publier l'étude à cette étape-ci de l'analyse de son projet par les autorités gouvernementales. C'est par notre volonté d'informer les citoyens et les parties concernées par notre projet que nous avons publié les documents suivants :

- la version annotée de l'étude d'impact. Il s'agit de l'étude intégrale, telle que déposée auprès du MDDELCC et bonifiée à la suite de demandes d'informations supplémentaires reçues de divers ministères, dans le cadre de l'analyse sur la recevabilité de l'étude d'impact;
- le résumé de l'étude réalisé par WSP; et
- le résumé de l'étude - version grand public.

Au moment de la diffusion, MCM a prévu plusieurs supports à différents endroits afin de rendre les documents accessibles. Ceux-ci étaient disponibles sur le site Web communautaire et le sont toujours. Un poste informatique avait été installé au local de relations avec la communauté de MCM et au local du Comité de suivi afin de permettre aux gens de consulter l'étude d'impact et ses résumés. Des DVD étaient également disponibles à ces deux locaux ainsi qu'à l'hôtel de ville de Malartic.

Toujours avec la même approche de transparence et d'accessibilité de l'information, un atelier de présentation des faits saillants de l'étude d'impact sur l'environnement a été organisée le 7 mai 2016. La formule consistait à favoriser les échanges directs entre les citoyens, les experts de la mine et les consultants présents via des présentations par thèmes. Des kiosques d'information sur les mêmes thèmes ont également été tenus. Une cinquantaine de personnes ont participé à l'évènement.

## THÉMATIQUES ABORDÉES

- Extension de la fosse Canadian Malartic
- Déviation de la route 117
- Bruit
- Qualité de l'air
- Eau
- Vibration
- Milieu social

## CAPSULES VIDÉO

En 2016, cinq capsules vidéo ont été diffusées via notre site Web et les médias sociaux. Par le partage de ces vidéos informatives et pédagogiques, nous souhaitons présenter les faits ainsi qu'un éclairage sur des sujets liés à nos activités. L'utilisation de support vidéo a permis de donner une autre dimension à nos communications et de délivrer divers messages à plus grande échelle.

### Les cinq vidéos déployées avaient pour principaux thèmes :

- Présentation de la mine Canadian Malartic
- Projet Extension Malartic
- Mécanismes de relations avec la communauté
- Performance environnementale
- Le bruit à Malartic, comment se compare-t-il aux autres municipalités ?



# SOUTIEN À LA COMMUNAUTÉ

## Des gestes qui comptent

MCM prend très au sérieux son rôle de citoyenne corporative responsable. C'est pourquoi nous travaillons continuellement de concert avec différents organismes afin d'établir des ententes bénéfiques pour la collectivité. Chaque année, MCM appuie, sous forme de dons et de commandites, la mission de centaines d'organismes locaux et régionaux actifs dans les domaines de la santé et du sport, de l'éducation, des arts et de la culture et de l'environnement. Le choix de ces organismes s'effectue selon des principes directeurs rigoureux. Ceux-ci nous servent de référence dans l'évaluation des demandes, de manière à être le plus équitable possible et à maximiser les retombées pour la collectivité.

En 2016, les montants versés à la communauté en dons et commandites ainsi qu'en soutien à la recherche en région totalisent plus de 720 000 \$.

### Entente majeure avec le CTRI et la Fondation du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Le 5 juillet 2016, le Partenariat Canadian Malartic a officialisé l'entente majeure avec la Fondation du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et le Centre technologique de résidus industriels (CTRI). Par cette entente, nous nous sommes engagés à verser 100 000 \$ sur cinq ans. Nous sommes fiers de cet accord permettant, entre autres, au CTRI de poursuivre sa mission de formation et de recherche, qui sont des facteurs-clés pour l'avenir des collectivités.

### Partenariat avec le Festival Western de Malartic

Au cours de l'été, MCM s'est engagée à devenir la présentatrice officielle du Festival Western de Malartic pour les éditions de 2016 à 2018. Nous considérons le Festival Western de Malartic comme un événement porteur pour la communauté de tous âges de Malartic. Il permet, entre autres, de générer des retombées positives pour la municipalité, de faire découvrir les incontournables de la ville et de démontrer le dynamisme de la population. Il s'agit d'un événement à grande portée, attirant des visiteurs du Québec, de l'Ontario et des États-Unis, générant ainsi d'importantes retombées pour l'économie locale.

### Don de 30 000 \$ à l'Organisation Para-paroissiale

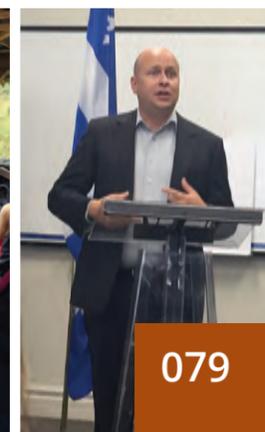
La mine Canadian Malartic était heureuse de remettre, le 3 octobre 2016, un don de 30 000 \$ à l'Organisation Para-paroissiale de Malartic afin de permettre le réaménagement du sous-sol de l'église Saint-Martin-de-Tours. Plus précisément, ce projet vise à améliorer l'accès au sous-sol ainsi que les fonctionnalités de celui-ci.

### Marché public de Malartic

Nous sommes ravis d'avoir participé à la réalisation du Marché public de Malartic encourageant l'achat local et de proximité. Notre implication se traduit par l'investissement pour la réalisation du Pavillon Mine Canadian Malartic qui abrite un four à pain. Le Marché public de Malartic est un lieu de rassemblement par excellence.

### Piste cyclable multifonctionnelle 4 saisons

L'équipe de MCM a participé, en septembre dernier, à l'annonce officialisant la réalisation prochaine de la piste cyclable multifonctionnelle 4 saisons reliant Malartic et Rivière-Héva. Il s'agit d'un projet sur lequel travaille depuis plusieurs années le Comité Piste 4 saisons de Malartic et qui démontre clairement le dynamisme des gens d'ici et l'effervescence qui anime la ville. Ce projet cadre parfaitement dans nos valeurs, il prône l'activité physique et les saines habitudes de vie.



## La force de la mobilisation

### Programme d'incitation à l'implication bénévole

Poursuivant l'objectif de constamment s'impliquer au niveau social, MCM maintient son programme d'incitation à l'implication bénévole. Créé en 2012, ce programme vise à créer un lien entre les organismes à la recherche de bénévoles et les employés de la mine intéressés à s'impliquer au sein de la communauté. Nous tenons informés nos employés en leur acheminant l'information relative aux divers besoins des organismes locaux. De cette façon, chacun peut trouver une implication dans laquelle s'engager selon ses intérêts et ses motivations personnelles.

Pour MCM, le bénévolat est plus qu'un simple don de temps, c'est un acte de développement social qui influence grandement le mieux-être de la communauté. Nous sommes fiers de contribuer au succès de plusieurs organismes grâce aux relations qui se créent dans le cadre de ce programme. En 2016, plus de 1 931 heures de bénévolat ont été réalisées par notre équipe.

Dans le but d'encourager le plus d'employés possible à participer activement au programme, nous tenons un 5 à 7 annuel de reconnaissance des bénévoles de la mine. Lors de ce 5 à 7, quatre bourses de 1000 \$ sont remises au hasard à quatre employés ayant contribué au programme. Les récipiendaires remettent la bourse à l'organisme de leur choix à Malartic.

En 2016, les bourses ont été remises aux organismes suivants :

- Refuge jeunesse de Malartic
- Comptoir alimentaire de Malartic
- Leucan
- Club de patinage artistique de Malartic

### Partenariat entre la mine Canadian Malartic et le Musée minéralogique

Pour une 6<sup>e</sup> année consécutive, le Musée minéralogique a offert la possibilité de visiter les installations du site de la mine Canadian Malartic et d'en apprendre davantage sur le développement technologique de l'industrie minière. Plus de 3 500 visiteurs se sont déplacés au musée en 2016. Nous sommes heureux que ce partenariat puisse occasionner des retombées importantes tant pour la visibilité du musée que pour la bonification de l'offre touristique locale et régionale.



### Fond Essor Canadian Malartic

Nous croyons que pour avoir une influence positive à long terme sur la communauté nous devons y investir de façon à favoriser le développement économique et social, ce qui représente d'ailleurs la mission du Fond Essor Canadian Malartic (FECM). MCM appuie le FECM en y investissant annuellement une somme de 150 000 \$ depuis 2008. S'ajoute à ce montant la somme annuelle perçue par la vente des huiles usées de la mine.

Au terme de l'année 2016, le FECM a accordé une somme de 168 520 \$ à la communauté.

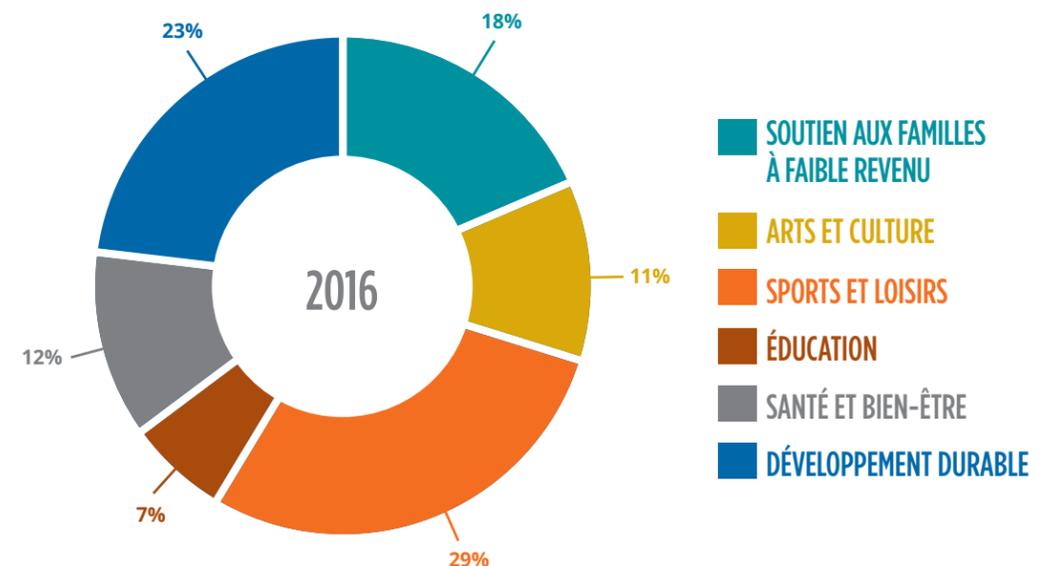


Fig.9

Figure 9 : Sommes accordées à la communauté en 2016

Les organismes désirant obtenir un appui financier sont invités à faire parvenir leur demande au conseil d'administration du FECM composé de deux membres de la direction de Mine Canadian Malartic, quatre représentants de la communauté de Malartic et un représentant de la Ville de Malartic. Les projets sont sélectionnés en fonction de critères précis; ils doivent favoriser la qualité de vie, l'épanouissement des citoyens ainsi que l'essor de la ville de Malartic. Depuis sa création en 2008, le FECM a alloué plus de 1,8 M\$ à près de 100 organismes. Au 31 décembre 2016, il disposait d'un capital de 3 076 950\$.





## COMITÉ DE SUIVI CANADIAN MALARTIC

Le Comité de suivi Canadian Malartic (CSCM), un organisme indépendant, a pour mission de mettre de l'avant les questions ou problématiques pouvant nuire à la qualité de vie des citoyens dans le but de favoriser des solutions qui contribueront à la cohabitation harmonieuse entre MCM et les communautés de Malartic et de Rivière-Héva, tout en veillant à l'édification d'une collectivité durable.

Depuis sa formation en 2009, MCM a à cœur le bon fonctionnement du Comité de suivi et reconnaît que le comité joue un rôle important au sein de la collectivité. En 2016, MCM a financé le comité à la hauteur de 160 990 \$ afin d'en assurer le fonctionnement. Une somme de 41 128 \$ a également été allouée dans le cadre de l'analyse de l'étude d'impacts sur l'environnement du Projet Extension Malartic en plus de financer, au besoin, des expertises externes permettant d'éclairer les préoccupations et d'animer les réflexions du comité.

### MCM :

- Soutient les travaux du comité, notamment lorsqu'il est question de documenter certains aspects ou fournir de l'information;
- Répond aux questions du Comité de suivi dans un délai raisonnable;
- Fournit les documents qu'il peut rendre publics;
- Participe aux rencontres mensuelles du Comité, lorsque demandé; et
- Travaille conjointement à des projets communs (étude vibrations, Guide cohabitation).

## COMPOSITION DU COMITÉ DE SUIVI

Le comité est administré par un conseil d'administration composé de huit (8) administrateurs. La composition du CSCM est la suivante :

- Un résident de l'une des cinq MRC de l'Abitibi-Témiscamingue
- Un représentant du milieu universitaire
- Trois résidents de la ville de Malartic (rayon de 7 km entourant le site minier)
- Un représentant du secteur minier
- Un représentant d'un organisme environnemental régional
- Un représentant du milieu des affaires de Malartic

Des délégués gouvernementaux, des délégués municipaux, des délégués de l'entreprise ainsi que deux observateurs sont également invités à participer au comité :

- Un délégué du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- Un délégué de la Direction de la santé publique
- Un délégué du ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles
- Un délégué de la ville de Malartic
- Un délégué de la municipalité de Rivière-Héva
- Deux délégués de la mine Canadian Malartic
- Deux observateurs invités du Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée



## RELATIONS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS

La mine Canadian Malartic vise la collaboration avec toutes ses parties prenantes y compris les groupes et personnes qui ont des intérêts à l'égard des territoires sur lesquels nous avons des activités. C'est pourquoi nous considérons important d'avoir des discussions ouvertes avec les membres des Premières Nations présentes sur le territoire, dans le but de comprendre nos intérêts mutuels et ainsi développer des relations durables.

Notre objectif est de participer activement au développement d'ententes de collaboration et d'appuyer des projets structurants pour les communautés. En ce sens, en 2016 nous avons octroyé des fonds afin de permettre au Centre régional d'éducation des adultes Kitci-Amik (CRÉA) de Lac Simon de devenir propriétaire de la garderie Amikoc. Cette acquisition par le CRÉA permet à plusieurs parents de la communauté de poursuivre ou d'effectuer un retour aux études dans des conditions facilitantes. Il s'agit d'un exemple de projet structurant permettant à la communauté d'assumer pleinement son développement.

Au cours de 2016, nous avons aussi tenu des rencontres afin de consolider nos liens avec les membres de trois communautés ayant exprimé de l'intérêt envers notre entreprise soit, la communauté de Pikogan, la communauté de Long Point ainsi que la communauté du Lac Simon. Depuis 2015, une table de négociation visant à conclure une entente de collaboration portant sur des projets structurants, le développement de la main-d'œuvre, de l'entrepreneuriat est mise sur pied. Trois rencontres ont eu lieu en 2016.

Nous entendons continuer à travailler de façon à poursuivre le développement de liens.



# PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

# PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

L'innovation et la rigueur à l'œuvre

L'amélioration de notre bilan environnemental dans les dernières années témoigne du sérieux, de la rigueur et de l'efficacité de l'ensemble de l'équipe de MCM. Nous avons travaillé à améliorer, sur une base continue, les procédés et équipements ainsi qu'à réduire l'impact que peuvent générer les activités de la mine. Afin d'y arriver, nous nous sommes dotés de pratiques innovantes pour lesquelles nous avons instauré des suivis rigoureux. L'objectif de notre équipe demeure de respecter les normes établies en tout temps et de constamment améliorer notre performance.

## Conformité réglementaire

Nous reconnaissons que des activités responsables sont essentielles pour notre réussite et servent d'énoncés d'intention pour la gestion et la réduction des incidences sur l'environnement. Le bilan environnemental des activités de MCM pour l'année 2016 est présenté à la page suivante. L'équipe de MCM est particulièrement fière de celui-ci.

Une vidéo relatant les faits saillants du bilan 2016 est disponible : <https://youtu.be/lmA0h52-BOU>.

MCM n'a reçu aucune sanction pécuniaire administrative ni constat d'infraction au cours de l'année 2016.



Bilan 2016



100%

des activités de la mine ont respecté les normes municipales en vigueur à Malartic en matière de bruit.

→ Bien que la réglementation municipale en matière de bruit à Malartic est similaire à celle en vigueur dans de nombreuses municipalités au Québec reconnues pour leur qualité de vie, et en dépit d'une divergence d'interprétation entre MCM et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) au sujet de la norme de bruit ministérielle applicable en 2016, les opérations de la mine ont été conformes en 2016 à 95,8 % en regard de l'interprétation retenue par le MDDELCC.

→ En 2016, la contribution sonore annuelle moyenne de la mine variait de 43 à 46 dBA à ses différentes stations de mesure sonore, soit 2 à 5 dBA de moins que la moyenne annuelle nocturne de 48 dBA du bruit de la ville (bruit résiduel ou « ambiant »).



QUALITÉ DE L'AIR

100%

des activités de la mine ont respecté les normes québécoises en vigueur en matière de qualité de l'air et d'émissions de poussière.



SAUTAGES

99,2%

des sautages ont respecté les normes québécoises en vigueur.

→ Plus précisément, en matière de suppression, vibration et d'émission de NOx, notre bilan 2016 a atteint respectivement 100%, 99,6% et 99,6%. Des mesures correctives ont été prises, comme en témoigne le bilan de l'année, afin d'améliorer la performance.

## MATIÈRES CONSOMMÉES

En raison de la nature de nos activités, les principales matières consommées par l'entreprise sont reliées à l'usine de traitement du minerai. En 2016, MCM a utilisé les matières ci-dessous dans le cadre de ses activités.

# Tab.12

Tableau 12 :  
Matières consommées en 2016

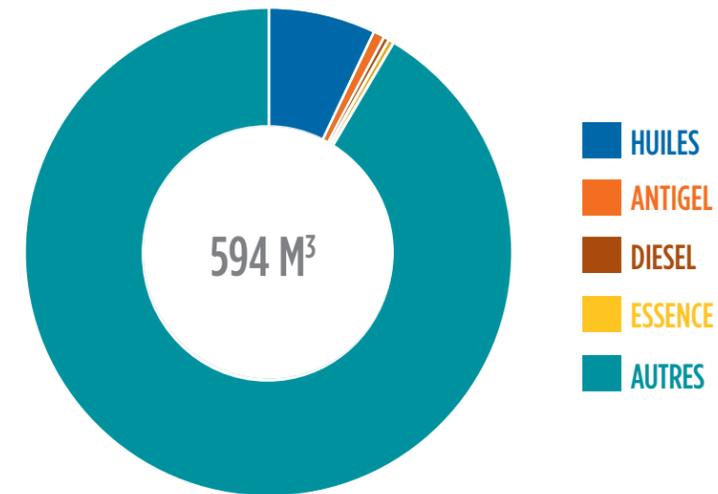
MATIÈRES	QUANTITÉ CONSOMMÉE
<b>Usine de traitement du minerai</b>	
Acide nitrique (67%) (kg/tm)	N/A
Charbon activé frais (kg/tm)	0,037
Antitartre (kg/tm)	0,009
Dioxyde de soufre (kg/tm)	0,054
Floculent (kg/tm)	0,029
Boulets broyeur tertiaire (kg/tm)	0,223
Boulets broyeurs secondaires (kg/tm)	0,377
Boulets SAG (kg/tm)	0,494
Chaux vive (kg/tm)	0,525
Cyanure de sodium (100% NaCN) (kg/tm)	0,198
Oxygène liquide (kg/tm)	0,204
Peroxyde hydrogène (100% H <sub>2</sub> O <sub>2</sub> ) (kg/tm)	0,116
Soude caustique (100% NaOH) (kg/tm)	0,026
Sulfate de cuivre (hydraté) (kg/tm)	0,004
Métabisulfite de sodium (kg/tm)	N/A
Sulfate de zinc (hydraté) (kg/tm)	0,004
Acide sulfurique (93%) (kg/tm)	0,409
<b>Usine de traitement de l'effluent</b>	
Peroxyde hydrogène (100% H <sub>2</sub> O <sub>2</sub> ) (kg/tm)	0,040
Soude caustique (100% NaOH) (kg/tm)	N/A
Acide sulfurique (93%) (kg/tm)	N/A
Sulfate ferrique (hydraté) (kg/tm)	0,024
Sulfate de cuivre (hydraté) (kg/tm)	N/A
Sulfate de zinc (hydraté) (kg/tm)	N/A
Bisulfite de sodium (100% NAHSO <sub>3</sub> ) (kg/tm)	N/A
Floculent (kg/tm)	0,002
Précipitateur de métaux (kg/tm)	0,064
<b>Opérations</b>	
Explosifs (t)	18 704
Diesel (litres)	49 683 838
Électricité (MWh)	650 669 726
Pneus (unités)	1 140

## GESTION DES DÉVERSEMENTS

Chaque déversement est consigné et examiné. Nous veillons ensuite à déterminer les causes de celui-ci et à prendre des mesures afin de réduire les risques et de prévenir leur récurrence.

Les déversements répertoriés en 2016 n'ont occasionné aucun impact majeur ou contamination à l'environnement à l'extérieur de l'empreinte des installations de MCM. Aucun déversement n'a également rejoint les cours d'eau. Tous ont été récupérés.

L'augmentation du nombre de mètres cubes déclaré en 2016, comparativement à l'année 2015, s'explique notamment par un déversement d'eau de procédé survenu à l'usine à la suite du démarrage d'un nouvel équipement, soit l'épaississeur. Le déversement a été circonscrit rapidement à la limite extérieure de l'usine.



# Fig.10

Figure 10 : Déversement  
(par produit déversé)



## GESTION DU BRUIT

Parmi les mesures nous ayant permis d'atteindre nos résultats, notons l'arrêt progressif et complet des équipements lors de l'approche de la norme relative à l'ambiance sonore. Près de 30 000 heures d'arrêt d'équipements ont été comptabilisées en 2016. Afin d'arriver à rencontrer nos objectifs de rendement, nous avons optimisé nos activités en maximisant nos opérations au moment opportun, tout en nous assurant de respecter les normes en vigueur.

Trois stations acoustiques sont installées dans la ville. Celles-ci permettent à l'équipe de MCM d'être avisée en temps réel du niveau de bruit. Une prise d'échantillons de bruit est réalisée 24 heures sur 24 à chacune des stations. Lorsque le niveau de bruit augmente, des actions sont automatiquement mises en place.

Une dizaine de mesures d'atténuation sont appliquées par notre équipe.

# Tab.13

**Tableau 13:**  
Mesures d'atténuation en vigueur pour la gestion du bruit

MESURES D'ATTÉNUATION	DESCRIPTION DE LA MESURE D'ATTÉNUATION
<b>Rehaussement du remblai près des concasseurs</b>	→ L'objectif consistait à créer un mur plus haut autour des concasseurs pour retenir le bruit dans une sorte d'enclos.
<b>« Comité bruit/poussière »</b>	→ Le mandat du comité est de réduire le niveau de bruit que peuvent générer les opérations. Ce comité se compose de plusieurs employés œuvrant au sein de différents secteurs.
<b>Carte acoustique dynamique</b>	→ Grâce à cette carte, il demeure possible de définir les équipements nécessitant d'être mis en arrêt selon le niveau de bruit qu'ils dégagent et qui demeure capté à chacune des stations acoustiques.
<b>Amortisseur de forage</b>	→ Fabrication d'un amortisseur de forage visant à réduire le bruit produit par les foreuses. Cet amortisseur est situé entre le marteau et la tige de forage.
<b>Mur vert</b>	→ Le mur mesure 15 mètres de haut et 1,3 km de long. Il sert à diminuer le bruit et les poussières. Le mur actuel fut terminé en 2011 et une prolongation de ce dernier est planifiée dans le cadre du Projet Extension Malartic.
<b>Mur coupe-son dans la rampe principale</b>	→ Un mur coupe-son, fait de conteneurs, est installé dans la rampe principale. → Il permet de réduire de 6 décibels le bruit des moteurs des camions lorsque ceux-ci forcent en montant la rampe.

MESURES D'ATTÉNUATION	DESCRIPTION DE LA MESURE D'ATTÉNUATION
<b>Mur coupe-son au concasseur principal</b>	→ Un mur coupe-son, composé de conteneurs, est installé à la porte Est du concasseur principal. → Il permet de réduire de 6 décibels le bruit occasionné par le déchargement des camions de production.
<b>Quietpack sur les camions</b>	→ Achat d'équipements supplémentaires, appelés <i>Quietpack</i> , pour modifier les camions de production. Il s'agit d'un silencieux et de composantes spéciales au niveau du moteur visant à réduire le bruit émis. → Il permet de réduire de 3 à 4 décibels le niveau de bruit occasionné par les camions qui en sont équipés.
<b>Revêtement de caoutchouc dans les bennes</b>	→ Un revêtement de caoutchouc est installé dans les bennes de tous les camions. Ce type de revêtement permet de réduire le bruit de la roche qui tombe dans la benne, considérant que le revêtement d'origine est fait d'acier. → Le bruit causé par la première pelletée qui tombe dans le camion lors du chargement est réduit de 6 décibels.
<b>Ajout de persiennes sur les pelles mécaniques</b>	→ Installation de persiennes sur le radiateur des pelles mécaniques. → Le bruit causé par le radiateur, lorsque les pelles sont en marche, est ainsi atténué. Les persiennes permettent de faire dévier le bruit émis, le faisant rebondir à l'intérieur entre les lattes des persiennes. → En allongeant sa trajectoire, le bruit est ainsi atténué avant sa sortie des persiennes.
<b>Silencieux critique aux pelles mécaniques</b>	→ Installation d'un silencieux spécial, appelé silencieux critique, au tuyau d'échappement des pelles mécaniques diesel (CAT 6050). → Le bruit est atténué avant qu'il soit relâché dans l'atmosphère. → Ils permettent de réduire le bruit de 5 décibels.
<b>Panneaux acoustiques sur les chargeuses LeTourneau</b>	→ Installation de panneaux acoustiques et d'un silencieux de haute performance sur les chargeuses LeTourneau. → Le tout permet de réduire le bruit généré par le compartiment du moteur. → Le silencieux et les panneaux acoustiques permettent de réduire de 6 décibels le niveau de bruit émis.
<b>Ralentissement obligatoire en cas de vent sud</b>	→ Lorsque le vent est direction sud, sud-est ou sud-ouest, le ralentissement des transports est obligatoire. → Le ralentissement s'applique à toute la flotte de véhicules de la mine circulant sur le site. → L'utilisation des rampes et des chemins secondaires (chemins réservés à la flotte de véhicules standards) est autorisée seulement après analyse des conditions de propagation sonore. → Lorsque nécessaire, la fermeture de l'une des deux rampes d'accès peut s'imposer.

En décembre dernier, MCM a diffusé une vidéo visant à apporter un éclairage pédagogique sur la notion du bruit à Malartic. Cette vidéo explique l'ambiance observée, en la comparant avec celle de deux autres municipalités au Québec ayant une réglementation municipale comparable, soit Val-d'Or et Blainville. Les résultats de l'exercice tenu pendant 3 nuits consécutives sont comparables, et ce, même avec les opérations de la mine à Malartic.

# Tab.14

**Tableau 14 : Niveaux sonores obtenus lors de l'exercice tenu en novembre 2016 (en décibels)**

Entre 4h00 et 5h00 a.m.	VAL-D'OR	MALARTIC	BLAINVILLE
9 novembre 2016	44	41	44
10 novembre 2016	47	47	45
11 novembre 2016	48	50	50
<b>MOYENNE</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>47</b>

## GESTION DE LA QUALITÉ DE L'ATMOSPHÈRE

La gestion de la qualité de l'atmosphère est également effectuée via l'arrêt progressif et complet des équipements lors de l'approche de la norme relative à la qualité de l'air.

À la fin de l'année 2015, les travaux visant à installer une troisième station de suivi de qualité de l'atmosphère avaient été amorcés. Cette initiative faisait suite aux préoccupations soulevées par les citoyens du quartier Est de la ville de Malartic et à notre intention d'y répondre. L'installation de cette troisième station a été finalisée en 2016. La station est officiellement en fonction.

Ces stations permettent à l'équipe de MCM d'être avisée en temps réel du niveau de poussière et d'entreprendre des actions rapidement lorsque les niveaux de poussière augmentent.

Un nouvel outil prédictif a également été élaboré et mis en place par notre équipe lors de la dernière année. Celui-ci permet d'orienter les arrêts pour cause de poussière en fonction des prédictions météorologiques.

À ces mesures d'atténuation s'ajoutent également plusieurs autres méthodes de réduction à la source, de traitement, de contrôle et de suivi. Les mesures appliquées et en place sont détaillées dans le tableau à la page suivante.



# Tab.15

**Tableau 15: Mesures d'atténuation en vigueur pour la gestion de la qualité de l'atmosphère**

<b>Arrosage en continu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ En été, des canons à eau arrosent les surfaces de pelletage avant l'étape de chargement.</li> <li>→ Ces canons à eau permettent l'arrosage en continu d'une surface lorsque des travaux y sont effectués.</li> </ul>
<b>Arrosage des chemins et du minerai</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Arrosage de la roche avant le chargement dans les camions pour limiter l'émission de poussière.</li> <li>→ De l'arrosage est même effectué en hiver. Les endroits de chargement sont arrosés à l'aide des camions à eau.</li> </ul>
<b>Points de remplissage pour les camions à eau à même la fosse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Des points de remplissage (Goose neck) à même la fosse sont installés afin de rapprocher les points de remplissage des camions à eau des opérations.</li> <li>→ Le positionnement de ces points de remplissage permet de réduire le temps entre les arrosages.</li> <li>→ Des points de remplissage sont aussi positionnés à l'extérieur de la fosse.</li> </ul>
<b>« Comité bruit/poussière »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Le Comité est responsable de mettre en place et d'évaluer les solutions présentées.</li> <li>→ Ce Comité se compose de plusieurs employés œuvrant au sein de différents secteurs de la mine Canadian Malartic.</li> </ul>
<b>Outil de modélisation de dispersion atmosphérique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Cet outil permet de définir la direction de la poussière, selon l'emplacement des équipements fixes dans la fosse, comme les foreuses. Cela permet ensuite de prioriser les actions en fonction des conditions du vent.</li> </ul>
<b>Optimisation des canons sur les camions à l'eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Augmentation de la portée du jet d'eau au canon.</li> <li>→ Amélioration du débit d'eau en changeant le moteur hydraulique.</li> <li>→ Installation de nouvelles buses.</li> </ul>
<b>Mur vert</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Le mur mesure 15 mètres de haut et 1,3 km de long. Il sert à diminuer le bruit et les poussières. Le mur actuel fut terminé en 2011 et une prolongation de ce dernier est planifiée dans le cadre du Projet Extension Malartic.</li> </ul>
<b>Jupettes de caoutchouc aux foreuses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Les foreuses sont munies de jupettes pour limiter la dispersion de la poussière lors des forages.</li> <li>→ Les jupettes consistent en un rideau de caoutchouc apposé en dessous des foreuses.</li> </ul>
<b>Réservoir à l'eau sur les foreuses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Les foreuses de production de MCM sont munies de réservoirs à eau.</li> <li>→ L'eau est injectée dans le trou de forage en passant par la tige de forage et par le taillant. L'eau permet de limiter la poussière pendant le forage.</li> <li>→ Les entrepreneurs travaillant sur le site de MCM sont également dans l'obligation d'avoir des foreuses équipées de réservoirs à eau ou d'un dépoussiéreur (capteur à la source).</li> </ul>
<b>Lance à eau sur les camions-citernes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Installation de lance à eau sur les camions-citernes.</li> <li>→ L'opérateur du camion-citerne peut ainsi arroser un endroit fixe au besoin.</li> </ul>
<b>Abris sur des composantes du convoyeur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Des abris temporaires de toile sont installés par-dessus plusieurs composantes du convoyeur.</li> <li>→ Les abris servent à réduire l'émission de poussière aux étapes du transport du minerai du concasseur au dôme.</li> </ul>
<b>Épandage de calcium sur les chemins secondaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Épandage de chlorure de calcium (un calcium similaire à celui utilisé par la voirie l'hiver). Ce type d'épandage est réalisé sur les chemins secondaires qui sont réservés à la flotte de véhicules standards.</li> <li>→ En réagissant avec l'humidité de l'air, le chlorure de calcium permet de maintenir une fine couche liquide à la surface de la chaussée, ce qui maintient la poussière au sol.</li> </ul>

➔ **MCM n'a enregistré aucun dépassement en 2016.**  
Les valeurs mesurées pour les particules totales étaient **cinq fois inférieures à la norme en vigueur.**

## GESTION DES SAUTAGES

MCM est autorisée à procéder à deux sautages par jour, soit en matinée entre 11h et 12h et en après-midi entre 15h et 16h. La durée des sautages autorisée est de 15 secondes. Il arrive que certains des sautages prévus soient annulés, entre autres, en raison de la direction du vent vers la ville de Malartic. En 2016, 255 sautages ont eu lieu, ce qui représente une moyenne de 0,70 sautage par jour. Au total, il y a eu 140 jours sans sautage, 197 jours avec un seul sautage et 29 jours avec deux sautages.

Les vibrations sont mesurées à l'aide de sept sismographes disposés dans la ville.

Le tableau à la page suivante fait état des mesures d'atténuation mises en application afin d'assurer rigoureusement la gestion des sautages.



**Tableau 16:** Mesures d'atténuation en vigueur pour la gestion des sautages

<b>Application de sautage sur le site web de la mine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Une application de sautage est disponible sur le site web de MCM afin de maintenir les citoyens informés des sautages à venir, des annulations, ainsi que des résultats des sautages. L'objectif est de donner un accès rapide et simple aux citoyens à l'information sur les sautages.</li> </ul>
<b>Procédures d'assurance qualité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ L'objectif de ces protocoles clairs et précis est d'assurer l'uniformité des opérations et ainsi, de limiter les risques d'erreurs humaines.</li> </ul>
<b>Utilisation de charges explosives étagées (Decking)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ L'utilisation des charges explosives étagées (appelées <i>Decking</i>) permet de réduire les vibrations et le nombre de sautages requis.</li> </ul>
<b>Utilisation de détonateurs électroniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Les détonateurs électroniques utilisés permettent d'avoir un meilleur contrôle sur la synchronisation des séquences de sautage et sur l'efficacité des explosifs, tout en limitant la génération de vibrations.</li> <li>→ Un des objectifs est d'optimiser la qualité du sautage en ayant un meilleur contrôle sur la détonation.</li> </ul>
<b>Appels aux citoyens avant les sautages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Un programme d'appel a été instauré afin d'avertir les citoyens le souhaitant 2 minutes avant les sautages. Lors du suivi d'une plainte, l'option d'être appelé est offerte au citoyen concerné.</li> <li>→ L'objectif de cette démarche est de limiter les impacts liés à l'effet de surprise.</li> </ul>
<b>Appels au presbytère</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Afin d'éviter que des cérémonies religieuses soient perturbées par les vibrations que peuvent causer les sautages, l'équipe de relations communautaires appelle le presbytère deux fois par semaine.</li> <li>→ MCM s'informe de l'horaire prévu des cérémonies et reporte les sautages prévus en cas de cérémonie à l'église.</li> </ul>
<b>Modélisation des sautages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Le logiciel I-Blast permet aux ingénieurs d'anticiper les résultats de sautages en fonction des facteurs d'influences externes comme le type de roche et l'emplacement.</li> <li>→ Cette modélisation permet donc de modifier les paramètres techniques d'un sautage ou même de le reporter en cas de risque trop élevé de dépassement des normes.</li> </ul>
<b>Panneau d'affichage annonçant les prochains sautages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Deux panneaux d'affichage sont installés à l'entrée et à la sortie de la ville annonçant les horaires de sautages.</li> <li>→ Le but est d'informer les résidents et les gens de passage à Malartic des sautages afin de réduire l'effet de surprise.</li> </ul>

## GESTION DE L'EAU

Nous avons une approche qui se veut responsable et durable dans la gestion des différents types d'eau. Nous considérons cette ressource comme vitale et nous trouvons essentiel d'orienter nos actions afin de réduire notre utilisation de celle-ci.

### L'eau pompée d'anciennes galeries souterraines

- Le pompage est effectué à partir d'un puits des anciennes mines souterraines en activité par le passé.
- Une partie de cette eau est utilisée par l'usine de traitement du minerai dans le cadre du procédé du traitement du minerai.
- Le supplément d'eau est pompé en direction du bassin de polissage ou du bassin Sud-Est, dépendamment de sa qualité et des besoins.

### L'eau de ruissellement du site et l'eau du bassin Sud-Est

- L'eau provenant du parc à résidus est dirigée dans le bassin Sud-Est.
- L'eau recueillie est par la suite pompée vers l'usine de traitement du minerai afin d'être réutilisée ou déversée dans le bassin de polissage lorsque la qualité le permet.
- En 2016, 90,1 % de l'eau utilisée à l'usine de traitement du minerai provenait du Bassin Sud-Est par recirculation. La diminution du pourcentage de 4,9% comparativement à l'année 2015 s'explique en partie par une diminution de la quantité d'eau totale consommée dans le procédé.

### L'eau du bassin Johnson

- Réserve d'eau advenant un incendie.
- Source d'appoint au cas où un problème d'approvisionnement surviendrait avec les autres sources d'eau.
- Alimenté par le ruisseau Raymond.

### L'eau potable

- Approvisionnement fait par le réseau d'aqueduc de la municipalité.
- Utilisation strictement pour consommation humaine.
- Eaux usées (domestiques) disposées par le réseau d'égout municipal.

# Tab.17

Tableau 17: Prélèvements d'eau (mètres cubes)

Le tableau ci-dessous présente la quantité d'eau prélevée à chacune des sources pour assurer l'alimentation en eau requise dans le cadre des activités de la mine Canadian Malartic. Ces volumes sont calculés à l'aide de débitmètres.

SOURCE	2012	2013	2014	2015	2016
Bassin Sud-Est (a)	6 666 317	10 313 000	12 473 537	12 302 620	12 105 308
Parc à résidus	3 333 158	978 483	(b)	(b)	(b)
Pompage dans les galeries souterraines (c)	5 726 495	5 512 087	5 890 700	6 088 486	5 794 634
Bassin Johnson	30 460	66 880	78 144	124 724	68 347
Eau potable de la municipalité	25 853	27 414	48 698	23 057	30 836
<b>TOTAL</b>	<b>15 782 283</b>	<b>16 897 864</b>	<b>18 491 079</b>	<b>18 538 887</b>	<b>17 999 125</b>

(a) L'eau prélevée à ce bassin est utilisée à l'usine de traitement du minerai.

(b) L'eau coule de façon gravitaire vers le bassin Sud-Est.

(c) Une partie de l'eau est utilisée pour l'arrosage qui est fait dans le cadre du contrôle de la poussière.

## EAU RETOURNÉE À L'ENVIRONNEMENT

L'effluent du site vers l'environnement se déverse dans le ruisseau Raymond. Le volume d'eau total déversé en 2016 correspond à 4 342 190 m<sup>3</sup>. Un canal Parshall est utilisé afin d'effectuer la mesure du débit de l'effluent.

La qualité de l'eau rejetée dans le milieu en 2016 a respecté en tout temps les normes environnementales.

# Fig.11

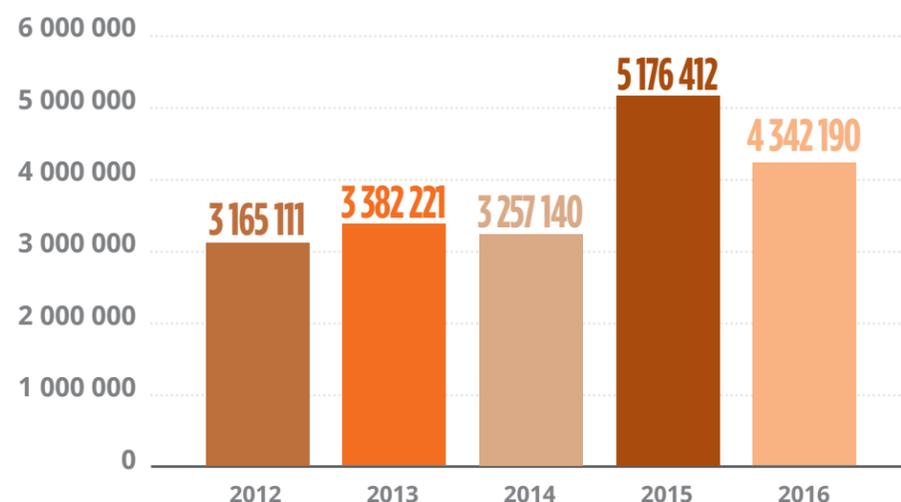


Figure 11 : Effluent de la mine Canadian Malartic

# Tab.18

Tableau 18: Projets réalisés en 2016

## PROJETS RÉALISÉS EN 2016

Un grand nombre de projets liés au parc à résidus ont été réalisés au cours de l'année par notre équipe. Ceux-ci sont présentés et détaillés dans le tableau ci-dessous.

PROJETS	DESCRIPTION
Mise en marche d'une nouvelle station de pompage à l'Ouest du site	Cette nouvelle station a été mise en marche en mars 2016. Elle est utilisée pour dévier les eaux propres et naturelles hors du site avant qu'elles pénètrent sur le site et soient mélangées aux eaux de contact. Elle a été conçue afin de parvenir à pomper 1 000 m <sup>3</sup> /heure.
Amélioration de l'épaisseur	En 2014, nous avons déterminé que la meilleure solution pour augmenter le pourcentage solide des résidus de façon à ce qu'il atteigne autour de 68 % initialement prévus à la conception, passait par une modification importante de l'épaisseur en place. L'obtention du certificat d'autorisation permettant la réalisation des travaux s'est faite à l'automne 2015. Les travaux de modification de l'épaisseur ont été réalisés en 2016.
Ajout d'instruments de suivi au niveau du parc à résidus	Plusieurs instruments de suivi ont été ajoutés dans le parc à résidus en 2016. Ces instruments s'ajoutent à d'autres afin de mesurer le comportement géotechnique du parc. Notre équipe vise éventuellement à automatiser la collecte des données provenant des instruments afin que celles-ci soient automatiquement générées dans une base de données. Ceci permettra d'éviter de télécharger les données et d'être avisée en temps réel des changements relatifs aux parc à résidus.
Construction du nouveau bassin de polissage	En 2015, nous avons entamé la construction d'un nouveau bassin de polissage. Celui-ci correspond au dernier bassin avant le rejet à l'environnement. Il est en fonction depuis mai 2016. L'installation d'un système d'injection de CO <sub>2</sub> permet de contrôler le pH de l'eau déversée.
Optimisation de l'effluent final	En 2016, nous avons finalisé l'optimisation du nouvel effluent final. Celui-ci est officiellement en fonction depuis mai 2016.
Construction de déversoirs du parc à résidus	Deux nouveaux déversoirs ont été construits à titre de prévention. Leur dimension tient en compte le volume d'eau généré par toute éventuelle pluie des plus exceptionnelles.

## LA GESTION DES RÉSIDUS, STÉRILES ET MORTS-TERRAINS

Le tableau ci-dessous présente les volumes totaux de morts-terrains et de stériles extraits ainsi que le volume total de résidus générés en 2016.

# Tab.19

Tableau 19 : Quantités totales de morts-terrains, de stériles et de résidus en 2016

TYPE DE MATÉRIEL	VOLUME EN TONNES
Morts-terrains extraits	0
Stériles extraits (total)	42 197 700
Stériles revalorisés servant à la construction des digues du parc à résidus	4 299 518
Stériles revalorisés servant à d'autres activités de construction	0
Stériles déposés sur des haldes à stériles	37 898 182
Résidus épaissis déposés dans une aire de confinement des résidus	19 390 544

Nous avons acheminé, via notre programme de recyclage, 3 544 tonnes de matières résiduelles vers des centres de recyclage. Ceci correspond à 90,5 % de ce qui est produit par MCM, soit une amélioration de 1,5% comparativement à 2016. Notons que les pneus hors dimension sont envoyés dans un centre de recyclage spécialisé dans la transformation en produit à valeur ajoutée.



**3 544 tonnes** = **90,5%**  
de matières résiduelles acheminées vers des centres de recyclage de ce qui est produit par MCM

# Tab.20

Tableau 20 : Volume de déchets produit

TYPE DE DÉCHETS	VOLUME GÉNÉRÉ (TONNES)				
	2012	2013	2014	2015	2016
Matières résiduelles	372	423	2 030	3 137	3 915
Matières dangereuses résiduelles	2 322	820	724	1 213	1 098

## GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Nous veillons à respecter toutes les exigences réglementaires en matière de production, de contrôle et d'élimination des matières résiduelles. Un total de 370 tonnes de matières résiduelles a été transporté vers des sites d'enfouissement réservés à cet effet. Quant à elles, les matières dangereuses résiduelles sont récupérées par un fournisseur afin d'être ensuite envoyées pour disposition dans des sites autorisés à les recevoir. Des 1 098 tonnes de matières dangereuses produites en 2016, un total de 705 000 litres d'huile a été recyclé. Aucun déchet dangereux n'a été exporté.

# Tab.21

Tableau 21 : Volume des matières recyclées

TYPE DE MATÉRIEL	VOLUME RECYCLÉ (TONNES)				
	2012	2013	2014	2015	2016
Bois	473	358	386	409	458
Papier et plastique	78	89	102	154	182
Métal et fil métallique	1 025	899	1 108	999	1 405
Pneus (Recyc-Québec)	S.O.	8	48	170	28
Pneus hors dimension	n/a	n/a	n/a	920	1 059
Caoutchouc	n/a	n/a	n/a	142	412
<b>TOTAL</b>	<b>1 576</b>	<b>1 354</b>	<b>1 644</b>	<b>2 794</b>	<b>3 544</b>

Tableau 22: Émission de gaz à effet de serre

## GESTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Comme source d'énergie, MCM utilise surtout le carburant pour la flotte d'équipements s'affairant dans la fosse ainsi que sur le site. Nous utilisons aussi l'électricité, principalement pour le chauffage, la climatisation et l'éclairage. Une estimation des émissions de gaz à effet de serre a été faite pour les cinq dernières années. Cette estimation est basée sur les données de consommation de carburant.

SOURCES DES ÉMISSIONS	ÉQUIVALENT CO <sub>2</sub> (TONNES)				
	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Sources directes<sup>1</sup></b>					
Équipement mobile	114 168	122 723	134 659	135 198	145 859
Combustion de gaz par les équipements fixes	6 134	7 965	8 400	7 961	8 230
Combustion de carburant diesel par les équipements fixes	4 401	4 928	9 511	7 843	3 476 <sup>3</sup>
Combustion de carburant propane par les équipements fixes	n/a	n/a	160	165	171
Utilisation d'explosifs et de carbonate de sodium	10	6	13	11	10
<b>TOTAL</b>	<b>124 713</b>	<b>135 622</b>	<b>152 743</b>	<b>151 178</b>	<b>157 745</b>
<b>Sources indirectes<sup>2</sup></b>					
Électricité acquise auprès d'Hydro-Québec	1 218	2 165	2 180	1 590	1 627
<b>TOTAL</b>	<b>125 931</b>	<b>137 787</b>	<b>154 923</b>	<b>152 768</b>	<b>159 372</b>

## INSTALLATION DE BORNES ÉLECTRIQUES

Adopter des pratiques durables fait partie intégrante de la stratégie d'entreprise de MCM. Nous sommes fiers d'avoir procédé à l'automne 2016 à l'installation de quatre bornes de recharge pour voitures électriques dans le stationnement de la mine. Cette initiative permet de répondre concrètement aux besoins des employés et des visiteurs ayant adopté le transport électrique.



<sup>1</sup>Les sources directes ont été calculées en multipliant le volume de combustible consommé par les facteurs d'émissions fournis dans le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (RDOCECA), Annexe A-2, qui sont disponibles à cette adresse : [http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/air/declar\\_contaminants/RDOCECA.pdf](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/air/declar_contaminants/RDOCECA.pdf)

<sup>2</sup>Les sources indirectes ont été calculées en multipliant le total des kilowattheures consommés par les facteurs de conversion fournis par Environnement Canada dans le tableau intitulé Tableau A11-6 Données sur la production d'électricité et les émissions de gaz à effet de serre pour le Québec (2013), qui sont disponibles à cette adresse : <https://www.ec.gc.ca/ges-ghg/default.asp?lang=Fr&n=83A34A7A-1>

<sup>3</sup>Une analyse de la consommation de diesel par les équipements fixes a permis d'apporter des changements dans nos pratiques menant ainsi à une diminution de cette consommation.

## INITIATIVE VERS LE DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE (VDMD)

En 2016, MCM s'est engagé envers l'initiative *Vers le développement minier durable (VDMD)* de l'Association minière du Canada. Cette initiative permet aux entreprises de prendre des mesures concrètes pour respecter leurs engagements environnementaux et sociaux. Il s'agit d'un ensemble d'outils et d'indicateurs visant à stimuler le rendement, tout en veillant à ce que les principaux risques liés aux activités minières soient gérés de façon responsable. L'Association minière du Québec a officiellement adopté l'initiative en 2014.

Les principes directeurs de l'initiative VDMD sont étayés au sein de six protocoles d'évaluation. Chaque protocole est constitué d'un ensemble d'indicateurs conçus pour évaluer la qualité et l'étendue des systèmes de gestion des établissements.

- 1 Relations avec les Autochtones et les collectivités
- 2 Gestion de l'énergie et des émissions de GES
- 3 Gestion des résidus miniers
- 4 Gestion de la conservation de la biodiversité
- 5 Santé et sécurité
- 6 Planification de la gestion de crises et des communications

Les composantes de l'initiative correspondent aux quatre éléments suivants :

### ENGAGEMENTS

Pour adhérer au programme VDMD, la première étape est de s'engager à respecter les principes directeurs du programme.

### MISE EN ŒUVRE

Ensuite, il est requis d'intégrer les protocoles et les exigences d'encadrement du programme dans les activités et les systèmes de gestion de l'organisation.

### RAPPORTS ANNUELS

Chaque année l'organisation évalue sa propre performance par rapport aux indicateurs de rendement des six protocoles du programme. Pour chaque indicateur, le niveau de rendement doit être indiqué (entre le niveau C et le niveau AAA).

### VÉRIFICATION EXTERNE

Tous les trois ans, l'organisation est soumise à une vérification externe effectuée par un fournisseur de services de vérification.

Par son engagement, MCM démontre qu'elle agit de manière responsable et qu'elle adopte des pratiques sociales, économiques et environnementales qui correspondent aux priorités et aux valeurs des communautés d'intérêts. La première vérification externe de MCM est prévue pour l'année 2018.

## Gestion de la biodiversité

**AGIR SUR L'AVENIR :**  
se préparer maintenant aux défis de demain

Dans le cadre de l'initiative VDMD, notre équipe a entamé en 2016 l'implantation du protocole *Gestion de la conservation de la biodiversité*. Un plan d'action est d'ailleurs en cours d'élaboration afin d'orienter les efforts que devront réaliser les membres impliqués de notre équipe.

À ce plan en cours de développement, s'ajoutent également des actions menées par notre équipe en 2016 afin d'assurer la gestion de la biodiversité.

Plusieurs scénarios de fermeture sont présentement à l'étude afin d'amorcer la restauration progressive à moyen terme du site de MCM. En 2016, nous avons poursuivi les études et les essais sur le terrain afin d'identifier la meilleure stratégie possible de restauration. Notre souhait : choisir une stratégie nous permettant de valoriser les rejets miniers pour la restauration du site plutôt que d'utiliser des matériaux d'emprunt naturels tels que les argiles et les sables et graviers.

À cet égard, nous continuons de collaborer avec trois instituts de recherche. L'expertise de ceux-ci nous permet d'orienter nos réflexions afin d'établir la meilleure stratégie d'atténuation des risques à long terme.



Dans le cadre de travaux de caractérisation, notre équipe a ciblé à proximité de la halde mixte une plante rare : la *Shépherdie du Canada*. Il s'agit d'un arbuste épineux qui drageonne abondamment pour former des haies denses et irrégulières. Fortement adaptable, elle pousse le mieux sur les sols humides mais bien drainés, bien qu'elle tolère aussi la sécheresse, et peut pousser sur les sols modérément salins. Au besoin, notre équipe prendra soin de transplanter cette plante à un nouvel endroit recommandé par le MDDELCC.



En novembre 2016, des oiseaux aquatiques, des plongeurs catmarins, aussi connus sous le nom de huard à gorge rousse, ont été surpris par une tempête de neige dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. En pleine tempête, certains de ces oiseaux perdent le nord et se posent au sol en pensant qu'un chemin forestier ou un chemin de fer est un plan d'eau. Comme ces oiseaux ont absolument besoin d'un plan d'eau pour pouvoir s'envoler, il leur est difficile d'avancer et de reprendre leur vol une fois au sol. Lors de cette tempête, un plongeur catmarin s'étant posé dans la fosse de la mine a été récupéré par notre équipe. Nous avons communiqué avec le Refuge Pageau d'Amos afin que celui-ci puisse être pris en charge par l'équipe de spécialistes du refuge.

→ **Institut de recherche en mines et environnement de l'Université du Québec en Abitibi- Témiscamingue (IRME)**

Axé sur l'environnement et la gestion des rejets miniers, l'IRME vise le développement de solutions environnementales pour l'ensemble du cycle de vie d'une mine.

→ **Centre technologique des résidus industriels (CTRI)**

Le CTRI est un centre de transfert de technologies visant à stimuler l'innovation et le développement technologique liés à la valorisation des résidus industriels et des ressources sous-utilisées. Il nous offre des solutions technologiques innovantes, de la R&D appliquée et des essais techniques de pointe.

→ **Unité de recherche et de service en technologie minérale (URSTM)**

L'URSTM est impliquée dans la réalisation de projet de recherche et développement et nous assure un soutien au niveau de la mise au point de solutions performantes permettant une gestion intégrée des résidus miniers.

En date du 31 décembre 2016, le gouvernement du Québec détenait 49 M\$ en garantie financière pour assurer la fermeture en temps opportun du site de la mine Canadian Malartic lorsque celle-ci cessera ses activités.

## AMÉLIORATION CONTINUE

Engagé depuis toujours en faveur de l'amélioration de nos pratiques, notre département d'amélioration continue poursuit l'objectif de générer de nouvelles idées et d'assurer le suivi de projets visant l'amélioration de nos performances environnementales et opérationnelles. Plus de 39 rencontres, incluant des séances de remue-méninges et de travail, ont été tenues à cet effet en 2016. Nous voyons l'amélioration continue comme un mode de gestion favorisant une recherche quotidienne d'efficacité et de progrès en faisant appel à la créativité des acteurs de l'organisation. L'implication directe des employés lors de ces rencontres permet de toujours être orienté vers l'action et de bien circonscrire les pistes de solutions.

Notre équipe a d'ailleurs élaboré à l'automne dernier un outil d'analyse permettant de définir une vision claire de nos opérations à l'aide de la cartographie de la chaîne des valeurs (*Value Stream Mapping*). Cet outil d'amélioration permet de visualiser rapidement un processus en entier, du début à la fin, en intégrant les flux d'information et de matériel de manière à faire ressortir les possibilités d'amélioration globales et ainsi faciliter l'élaboration d'un plan d'action cohérent et efficace.



# PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

# PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

## Maximiser la portée de nos retombées

En raison de l'importance de ses charges d'exploitation annuelles, Mine Canadian Malartic a une empreinte économique considérable. Elle contribue, selon les estimations, à près de 10% du PIB minier régional. Nos investissements, jumelés à la gestion rigoureuse des coûts font en sorte de nous garantir une croissance économique constante. Notre objectif global est de favoriser la croissance de notre organisation tout en demeurant transparent et intègre.

### PRIORISER L'ACHAT LOCAL ET RÉGIONAL

En 2016, MCM a eu recours à plus de 800 fournisseurs québécois dont plus de 500 fournisseurs régionaux. Nous disposons d'une politique d'achat de biens et services visant à encourager l'économie locale et régionale. Les principaux achats locaux et régionaux sont effectués selon les catégories suivantes : entrepreneurs généraux, location de main-d'œuvre, entretien d'équipements, service de dynamitage, achat de matériel divers, entretien des véhicules routiers, service d'ingénierie, service d'entretien ménager et services de sécurité.

À l'échelle de Malartic seulement, MCM a octroyé une somme de près de 41 M\$ en contrats accordés en sous-traitance et en achats en 2016.

### CRÉER DE LA VALEUR

En 2016, MCM a généré plus de 693 M\$ en dépenses incluant notamment les redevances minières versées au gouvernement du Québec.



REVENUS	987 693 411 \$
COÛT D'OPÉRATION	667 478 572 \$
REMBOURSEMENT DE PRÊTS À LONG TERME	66 294 091 \$
<b>PAIEMENTS EFFECTUÉS AU GOUVERNEMENT</b>	
Redevances versées au gouvernement	17 400 000 \$
Taxes sur les salaires (versées par l'employeur)	6 824 617 \$
Taxes sur les salaires (versées par les employés)	28 013 101 \$
Taxes municipales	2 879 481 \$
Baux miniers et concessions d'exploration	13 455 \$

TYPE D'INVESTISSEMENT	MONTANT VERSÉ
Protection de l'environnement	9 162 817 \$
Gestion de l'environnement	12 453 895 \$
Infrastructures environnementales	19 261 399 \$
Gestion des matières résiduelles	8 554 407 \$
<b>TOTAL VERSÉ</b>	<b>49 432 518 \$</b>

## Tab.23

**Tableau 23 :**  
Valeur économique directe générée et distribuée par la mine Canadian Malartic en 2016

## Tab.24

**Tableau 24 :**  
Investissement en matière d'environnement en 2016

À l'image des projets ambitieux que nous avons pour la croissance de notre organisation, nous avons définitivement accéléré nos progrès en matière de développement durable. Nous avons poursuivi l'optimisation de nos pratiques et notre approche innovante nous a permis de nous illustrer. Par sa structure et son côté novateur, notre stratégie de responsabilité sociale a grandement contribué à positionner MCM au sein de l'industrie minière comme une organisation à la fois engagée et visionnaire.

« Nous entendons maintenir le dialogue avec la communauté et nos partenaires, car nous sommes convaincus que le respect, la collaboration et la transparence sont des valeurs qui nous permettent de bâtir l'avenir sur du solide et de réussir ensemble. »

- Serge Blais, directeur général



BIOGAZ  
INITIATIVE



Garant  
des forêts  
intactes®

Imprimé sur du Rolland Enviro Print,  
contenant 100% de fibres postconsommation,  
fabriqué à partir d'énergie biogaz et certifié  
FSC®, EcoLogo, Procédé sans chlore et  
Garant des forêts intacts.